



XXXV^e SESSION
Paris, 3 au 6 juillet 2009

* * *

Commission politique

RAPPORT

établi en application de l'article 12.7 du règlement et présenté à la Commission

par

M. Bongnessan Arsène Yé
(Burkina Faso)

Rapporteur

sur

Les situations politiques dans l'espace francophone

Situation au 2 juillet 2009

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
A. SECTIONS SUSPENDUES	
1. CÔTE D'IVOIRE	5
2. GUINÉE	9
3. MADAGASCAR	15
4. MAURITANIE	21
B. SECTIONS SOUS OBSERVATION	
5. HAÏTI	27
6. RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO	31
C. AUTRES SITUATIONS POLITIQUES DANS L'ESPACE FRANCOPHONE	
7. BURUNDI	39
8. CAMBODGE	41
9. CAMEROUN	43
10. COMORES	45
11. GÉORGIE	47
12. GUINÉE-BISSAU	49
13. LIBAN	51
14. MOLDAVIE	53
15. NIGER	55
16. DARFOUR : RCA – TCHAD	57
CONCLUSION	61

TABLE DES ABBREVIATIONS

APF	Assemblée parlementaire de la Francophonie
CARICOM	Communauté des Caraïbes
CEDEAO	Communauté économique des États d’Afrique de l’Ouest
CEMAC	Communauté économique et monétaire d’Afrique centrale
CMF	Conférence ministérielle de la Francophonie
CPF	Conseil permanent de la Francophonie
OEА	Organisation des États américains
OIF	Organisation internationale de la Francophonie
ONU	Organisation des Nations Unies
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
UA	Union africaine
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire Ouest africaine

INTRODUCTION

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie est un observateur attentif des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone. Elle joue en ce sens un rôle actif en tant que « vigie de la démocratie » et elle propose des mesures qui servent à accompagner les Parlements et les gouvernements des pays en situation de crise.

Ce rapport est traditionnellement consacré aux situations de crise qui ont marqué l'actualité politique dans l'espace francophone au cours des derniers mois, et en particulier à l'étude des derniers développements au sein des pays dont le Parlement est suspendu au sein de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie en vertu de l'article 5.6 de notre règlement.

5.6 Au cas où l'ordre constitutionnel d'un État est renversé et que le parlement de cet État, membre de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie est dissous ou privé de ses pouvoirs, la section représentant ce parlement est suspendue jusqu'au rétablissement d'un ordre constitutionnel conforme aux principes fondamentaux qui inspirent l'Assemblée.

Parmi les conséquences de la suspension d'une section de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, mentionnons l'impossibilité d'occuper des postes de responsabilité, la suspension de la coopération ainsi que l'impossibilité de participer aux différentes réunions.

L'actualité qui a marqué l'espace francophone cette année a été riche en rebondissements et nous a prouvé l'importance du combat que nous menons pour défendre et développer la démocratie.

Je vous rappelle que l'an dernier, nous nous réjouissions que pour la première fois depuis 10 ans, soit depuis l'adoption de la mesure de suspension en 1998, aucune section membre n'était formellement sous le coup d'une telle mesure. Près d'un an plus tard nous ne pouvons que constater un recul important dans les processus de démocratisation en cours sur le continent africain, renforçant l'inquiétude suscitée par la recrudescence du fléau des coups d'État. Ainsi, nous devons déplorer que trois sections soit la **Mauritanie**, la **Guinée** et **Madagascar** sont sous le coup de cette mesure. En outre, il faut ajouter à ces sections le parlement de la **Côte d'Ivoire** qui n'est pas reconnu par la communauté internationale. Je vous ferai donc part des derniers développements dans ces quatre pays.

J'aborderai également la situation de deux sections, celle d'**Haïti** et de la **République démocratique du Congo**, qui sont sous observation suite à la levée de la mesure de suspension.

Je rappelle que la **mise sous observation** est une disposition instaurée en 2003 par le Bureau qui n'enlève aucune prérogative à la section concernée, car elle peut participer aux réunions et bénéficier de l'ensemble des programmes de coopération. La situation dans le pays concerné est étudiée lors de chacune des réunions de la commission politique qui peut saisir le Bureau et l'Assemblée plénière lorsque des problèmes sont constatés. Dans le cas contraire, la mise sous observation est automatiquement levée au terme de deux années.

La mise sous observation de la situation à Haïti, devait se terminer en juillet 2008 mais a été prolongée exceptionnellement d'une année lors de la XXXIV^e Session qui s'est tenue à

Québec en juillet 2008. Nous aurons à décider, lors de la prochaine session de Paris, si nous levons ces mises sous observation.

Je présenterai enfin plusieurs situations politiques qui ont marqué l'espace francophone dans la dernière année et dont certaines sont très préoccupantes. Les situations identifiées qui méritent un suivi de notre commission politique sont celles intervenues au **Burundi**, au **Cambodge**, au **Cameroun**, aux **Comores**, en **Géorgie**, en **Guinée-Bissau**, au **Liban**, en **Moldavie**, au **Niger** et au **Darfour (RCA – Tchad)**.

Vous trouverez dans le tableau suivant un récapitulatif du statut des sections au sein de notre Assemblée.

Récapitulatif du statut des sections de l'APF

Sections	Début de la suspension	Levée de la suspension	Levée de la mise sous observation
Côte d'Ivoire¹	janvier 2006		
Guinée	janvier 2009		
Haïti	janvier 2004	juillet 2006	<i>(juillet 2009)</i>
Madagascar	mars 2009		
Mauritanie	janvier 2009		
RDC	juillet 1998	juillet 2007	<i>(juillet 2009)</i>

¹ Section d'un Parlement non reconnu internationalement

A. SECTIONS SUSPENDUES

1. CÔTE D'IVOIRE

PARLEMENT NON RECONNU INTERNATIONALEMENT

L'élection présidentielle prévue pour le 30 octobre 2005 a été reportée à plusieurs reprises. À l'instar du Groupe de travail international (GTI), le Bureau de l'APF réuni à Nouméa en janvier 2006 a pris acte de la fin du mandat des députés de l'Assemblée nationale le 16 décembre 2005. Dès lors que nous constatons que le Parlement n'existe plus constitutionnellement, nous considérons que la question de la réintégration de la section ivoirienne sera étudiée lors de l'élection des députés suite à des élections libres, fiables et transparentes, reconnues par la communauté internationale.

➤ *Repères chronologiques*

La Côte d'Ivoire est coupée en deux depuis septembre 2002 après le soulèvement des Forces nouvelles (FN). Sous l'égide du président burkinabé Blaise Compaoré, médiateur de la crise, le Président Gbagbo et Guillaume Soro, chef des Forces nouvelles (FN) ont signé un accord de paix interivoirien à Ouagadougou le 4 mars 2007. Ce nouvel accord, qui vise à réunifier le pays, a mis en place les conditions devant permettre la tenue des élections générales sans cesse repoussées depuis 2005. Pour mémoire, les principaux points de cet accord sont:

- Formation d'un nouveau gouvernement ;
- Mise en place d'un Cadre permanent de concertation (CPC) pour superviser cet accord, composé du président Gbagbo, de Guillaume Soro, d'Alassane Ouattara, d'Henri Konan Bédié et du président burkinabé Blaise Compaoré ;
- Mise en place d'un comité d'évaluation et d'accompagnement de l'accord (CEA) présidé par le président Blaise Compaoré;
- Suppression progressive de la zone de confiance (effective depuis avril 2007) ;
- Reprise de l'identification des populations en vue des élections ;
- Désarmement, démantèlement des milices et intégration à terme des rebelles à la future armée ivoirienne ;
- Interdiction de toute propagande notamment médiatique tendant à nuire à l'esprit de la cohésion et de l'unité nationale ;
- Extension de la loi d'amnistie votée en 2003 couvrant les crimes et délits liés aux troubles qui ont secoué la Côte d'Ivoire et commis entre le 17 septembre 2000 et la date de signature de l'accord, à l'exception des crimes économiques et des crimes contre l'humanité.

En outre, il est entendu par l'accord politique d'Ouagadougou que le poste de premier ministre revient aux Forces nouvelles. Ces dernières ont choisi leur secrétaire général, Guillaume Soro, pour occuper cette fonction le 26 mars 2007. Le gouvernement devait en principe préparer les élections dans les 10 mois et superviser l'unification des Forces armées des Forces nouvelles (FAFN) et des Forces armées nationales de Côte-d'Ivoire (FANCI).

En novembre 2007, le président ivoirien Laurent Gbagbo et le premier ministre Guillaume Soro ont paraphé un accord complémentaire fixant la date des élections législatives et présidentielles au plus tard à la fin du premier semestre 2008. Devant les retards accumulés concernant la mise en place du processus électoral, le gouvernement ivoirien a décidé, suite à un consensus des partis impliqués, de reporter le scrutin au 30 novembre 2008, sur proposition de la Commission électorale indépendante (CEI).

➤ *Actualité récente*

La sortie de crise en Côte d'Ivoire connaît une phase sensible alors que l'incertitude plane toujours sur la fin du processus d'identification des populations et la difficile réunification du pays divisé depuis six ans.

Le premier tour de l'élection présidentielle, mainte fois reportée depuis la fin du mandat du président Laurent Gbagbo en 2005, a été fixé par décret gouvernemental au 29 novembre 2009.

Rappelons que la tenue de l'élection dépend de la clôture du processus d'identification de la population et du recensement électoral. Lancé à la mi-septembre 2008, ce processus vise à mettre à jour la liste électorale de 2000, année de la dernière élection présidentielle, et à fabriquer des cartes nationales d'identité qui ne sont plus délivrées depuis 1999. La Commission électorale indépendante (CEI) a décidé de terminer cette opération à la date du 30 juin 2009. D'ici là, l'opération de reconstitution des registres d'état civil détruits (ORREC) aura été achevée par les soins du ministère de la Justice.

Censé être clôt en vue de l'élection présidentielle prévue pour le 30 novembre 2008, le recensement a connu de nombreux dysfonctionnements dus à des grèves à répétition d'agents recenseurs, à l'absence de certains matériels techniques appropriés et à des problèmes de financements. Bien que l'État dispose des moyens techniques pour combattre la fraude, un certain degré de suspicion entre partis politiques demeure concernant l'identification.

La liste électorale devra en principe être publiée en septembre tandis que les cartes d'électeur et les cartes d'identité seront fabriquées et distribuées pour que la campagne électorale commence à la mi-novembre.

Par ailleurs, les 8 000 hommes qui doivent composer le Centre de commandement intégré (CCI), chargée de la sécurisation du processus électoral, devront bientôt être désignés. Les Forces de défense et de sécurité ont choisi leurs membres (4000) et l'autre moitié doit être fournie par les Forces nouvelles. Une partie du CCI a supervisé l'identification des électeurs.

Il est à noter que le financement des élections (plus de 36 milliards de Fcfa) est entièrement bouclé. Les décaissements se font au fur et à mesure. Le financement de l'identification et du CCI ne sont pas compris dans ce budget.

Parallèlement à ces avancées notables, un certain nombre de difficultés demeurent.

Il est important de rappeler qu'un accord complémentaire à l'accord de paix de Ouagadougou a été signé par le Président Gbagbo et le premier ministre Soro sous la médiation du président burkinabé Blaise Compaoré en décembre 2008. Baptisé Ouaga IV, ce texte aborde les questions militaires considérées comme les plus sensibles et prévoit notamment dans un délai de deux ans le désarmement, le stockage des armes et la démobilisation des milices concomitamment avec la démobilisation et l'intégration à l'armée des ex-combattants rebelles des FN.

Or le désarmement, entamé le 2 février 2009 et piloté par le Centre de commandement intégré (CCI, réunissant les états-majors de l'armée loyaliste et de l'ex-rébellion), achoppe sur des problèmes financiers importants et sur la question des grades obtenus par les Forces

armées des FN. Selon Ouaga IV, l'ensemble de ces opérations de désarmement doit s'achever deux mois avant la tenue des consultations électorales.

Outre les questions militaires, Ouaga IV prévoit aussi le redéploiement de l'administration fiscale à Bouaké. Bien que le gouvernement de Guillaume Soro ait sensiblement accéléré le redéploiement de l'administration et des services, certains secteurs (banques, douanes) demeurent insuffisamment représentés sur l'ensemble du territoire.

Il faut saluer le redéploiement des Préfets, qui remplaceront les Commandants de zones, « Com-zones » issus des Forces nouvelles. Après de nombreux reports, le transfert de pouvoir s'est déroulé le 26 mai 2009.

Le Conseil de sécurité de l'ONU a approuvé à l'unanimité une résolution (1826 – 29 juillet 2008) prolongeant de six mois le mandat des Casques bleus en Côte d'Ivoire (Onuci) et des soldats de la force française Licorne afin de sécuriser le processus des élections à venir. La force française Licorne, déployée en Côte d'Ivoire depuis fin 2002, a été réduite de moitié au cours des derniers mois pour atteindre quelque 900 éléments. Le Conseil de sécurité a également reconduit pour un an, le 29 octobre 2008, ses sanctions tout en envisageant leur levée si les élections se déroulent dans des conditions satisfaisantes.

➤ *Positions prises et actions menées par l'APF*

La Commission politique de l'APF, réunie à Luang Prabang (Laos), du 9 au 11 avril 2009, a encouragé les autorités à poursuivre la mise en œuvre de l'accord de paix de Ouagadougou et de l'ensemble des mesures promulguées par les accords complémentaires

La XVII^{ème} Assemblée régionale Afrique de l'APF, réunie à Dakar (Sénégal) les 17 et 18 mai 2009, s'est réjouie de la fixation d'une date pour les élections présidentielles.

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie a souhaité à plusieurs reprises que les opérations d'identification générale des populations et celles de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR) puissent être rapidement conduites à terme. Le chemin parcouru est certes important, mais notre Assemblée se doit d'insister pour que l'élection présidentielle prévue le 29 novembre 2009 ait lieu, car elle est une condition incontournable d'une normalisation de la situation en Côte d'Ivoire et de ses relations au sein de la communauté internationale. Dans le même ordre d'idée, notre Assemblée se doit de s'assurer que les conditions permettront de tenir une élection véritablement libre, ouverte et transparente pour qu'elle puisse être reconnue par tous.

➤ *Positions prises et actions menées par l'OIF*

La Francophonie a le statut d'observateur au sein du Comité d'évaluation et d'accompagnement (CEA), comité prévu par l'accord politique de Ouagadougou, en tant que membre de l'Organe consultatif international (OCI). De ce fait, la Conseiller spécial chargé des Affaires politiques et diplomatiques de l'OIF a participé, le 14 janvier 2008 à Ouagadougou, aux travaux de la 3^e réunion du CEA.

Dans un esprit de suivi, l'OIF a participé, le 10 juillet 2008, aux travaux de la 5^e

réunion du CEA. Cette réunion avait pour objet de consigner de façon définitive et consensuelle les financements requis pour l'ensemble du processus de sortie de crise, notamment les moyens afférant à la tenue des prochaines élections, dont les élections présidentielles.

L'OIF a aussi été fortement sollicité au titre du renforcement des capacités d'Institutions de contrôle et de régulation, en particulier en ce qui concerne le contentieux électoral où son expertise est reconnue, mais aussi pour les opérations afférentes à l'observation, en liaison avec l'exercice de certification confié à l'équipe du Haut Représentant du Secrétaire général des Nations Unies.

2. GUINÉE

SECTION SUSPENDUE DEPUIS DÉCEMBRE 2008

Le Bureau de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie a constaté lors de sa réunion de New York la suspension de la section guinéenne en vertu de l'article 5.6 de son règlement. À la suite du décès du président guinéen Lansana Conté, une junte s'est emparée du pouvoir et a suspendu la Constitution ainsi que les institutions parlementaires.

➤ *Repères chronologiques*

Le 21 mai 2008, le premier ministre Lansana Kouyaté, en fonction depuis février 2007, a été limogé et remplacé par Ahmed Tidiane Souaré, proche du président Lansana Conté. M. Kouyaté avait été nommé premier ministre au terme d'une contestation populaire durement réprimée qui a fait plus d'une centaine de morts aux mois de janvier et février 2007.

Au printemps 2007, la constitution du nouveau gouvernement a été retardée par des manifestations de militaires guinéens réclamant le paiement d'arriérés de soldes dus depuis 1996 et une augmentation de leur traitement. M. Souaré a finalement composé un gouvernement incluant des membres de l'opposition. En mai 2008, les revendications des militaires se sont transformées en mutinerie et les soldats ont exigé le départ de tous les généraux de l'armée. Ces événements ont été marqués par des violences à Conakry. M. Souaré s'est prononcé pour un règlement définitif de cette question ce qui a apaisé le climat politique dans le pays. Des violences ont de nouveau secoué le pays en juin 2008 lors d'affrontements entre policiers et militaires qui ont fait plusieurs morts à Conakry.

➤ *Actualité récente*

Dans la nuit du 22 au 23 décembre 2008, quelques heures après l'annonce du décès du Président Lansana Conté, un groupe de militaires réunis au sein d'un Conseil national pour la Démocratie et le Développement (CNDD) s'est emparé du pouvoir en Guinée. Dirigé par le Capitaine Moussa Dadis Camara, jusqu'alors chef de la section carburant à l'intendance des armées, le groupe a suspendu la Constitution ainsi que toutes activités politiques et syndicales. M. Camara, qui s'est fait connaître au printemps 2007 lors de la révolte des soldats, s'est installé à la présidence de la Guinée.

Après de brèves tractations avec des membres du gouvernement au camp militaire d'Alpha Yaya Diall, siège de la junte, le premier ministre déchu Ahmed Tidiane Souaré a prêté allégeance au nouveau chef de l'État le 25 décembre 2008. Le 30 décembre, le CNDD a nommé un civil, M. Kabiné Komara, au poste de premier ministre.

M. Moussa Dadis Camara justifie le coup d'État en invoquant « l'irresponsabilité et l'incapacité notoire de l'Assemblée nationale et la corruption du gouvernement » renversé. Il a notamment dénoncé d'un ton extrêmement ferme les hommes politiques au pouvoir sous le régime du président Conté et a assuré que toute personne prise à détourner les biens de l'État à son profit serait jugée et châtiée devant le peuple. En outre, il a annoncé la tenue d'audits sur les finances publiques, un programme d'action pour combattre l'injustice et l'insécurité ainsi que la renégociation des contrats d'exploitation minière. Ces derniers sont fondamentaux pour le pays qui abrite plus du tiers des réserves mondiales de bauxite et d'importantes réserves

d'or, de diamant, de fer et de nickel.

Le CNDD a également fait de la lutte contre le trafic de drogue une de ses priorités. Menant une sorte d'opération mains propres très médiatisée, la junte a multiplié les arrestations de présumés trafiquants de cocaïne, soumis à des interrogatoires télévisés, tel le fils aîné du président Conté ou des responsables policiers.

Le soutien populaire initial à la junte semble rudement mis à l'épreuve par une situation économique et financière qui ne cesse de se détériorer. En effet, les recettes budgétaires seraient très déficitaires comparativement aux dépenses de l'État.

Par ailleurs, des atteintes aux droits de l'Homme seraient régulièrement commises par le CNDD. Récemment, des avocats et des magistrats ont dénoncé la mise sur pied d'une « justice parallèle » donnant un pouvoir important aux militaires dans la tenue des procès. Le 8 juin 2009, une grève générale illimitée a été déclenchée par le personnel judiciaire afin de dénoncer les intimidations et menaces à l'encontre des représentants de la justice. Cette grève a pris fin le 12 juin 2009 après l'engagement pris par la junte de supprimer le Secrétariat d'État aux conflits.

Par ailleurs, le groupe local de contact sur la Guinée (GLC-G), composé de représentants de la communauté internationale, dont la Francophonie, a dénoncé, près de six mois après le putsch, la détérioration de la situation sécuritaire et les atteintes aux droits de l'Homme. Par voie de communiqué, le GLC-G a notamment déploré des arrestations et détentions arbitraires, des entraves aux libertés d'expression et de réunion caractérisées par l'interdiction d'accès des partis politiques aux médias d'État.

Le CNDD a procédé à l'arrestation d'officiers et de sous-officiers (dont certains étaient membres dudit CNDD) accusés d'avoir fomenté une tentative de coup d'État à l'occasion de la visite officielle que devait effectuer le Président du CNDD en Libye, du 22 au 24 avril 2009. La visite a été, de ce fait, reportée. Dans ce contexte, le convoi du Président du CNDD a été l'objet de tirs d'un soldat qui a été arrêté. Tous les accusés seraient détenus au camp Alpha Yaya afin de subir les interrogatoires.

La communauté internationale a vivement réagi et condamné la prise du pouvoir par des militaires. Face à la pression internationale, M. Moussa Dadis Camara a affirmé que la prise de pouvoir par l'armée n'était qu'une transition devant aboutir à des élections libres et transparentes et s'est dit prêt à collaborer avec la communauté internationale.

Bien que la junte se dise prête à remettre le pouvoir à un président civil, elle vient de passer plusieurs mois à renforcer son emprise sur l'État en faisant remplacer des dizaines de fonctionnaires par ses propres partisans. La plupart des postes clés du gouvernement nommé le 14 janvier 2009 sont d'ailleurs tenus par des militaires.

Le 31 janvier 2009, l'Union africaine (UA) a entériné les modalités de retour à l'ordre constitutionnel en Guinée. Ces dernières ont été acceptées par la junte lors de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cédéao), tenue à Abuja le 10 janvier 2009. Ces modalités prévoient l'organisation d'élections en 2009 auxquelles les membres de la junte ne participeront pas, la mise en place d'un Conseil national de transition (CNT), organe délibérant, regroupant civils et militaires, en vue de la réalisation des objectifs de la transition et celle d'un forum consultatif regroupant toutes les composantes de la société civile guinéenne. Depuis, ces engagements se sont

traduits par certains actes concrets.

La junte a répondu aux demandes des partis politiques et syndicats en proclamant fin février 2009 un décret annonçant la levée de l'interdiction des activités politiques et syndicales.

Le 27 avril 2009, le Président du CNDD a signé une ordonnance portant sur la création du Conseil national de transition (CNT). Ce texte n'a cependant pas convenu aux forces vives. Selon ces dernières, le CNT doit être un organe délibératif et non consultatif et sa composition doit être revue. Un nouveau projet de texte a été soumis aux Forces vives qui ont tenu plusieurs séances de travail avec le Secrétariat permanent du CNDD. À la date de tombée de ce rapport, le Conseil national n'a toujours pas été installé. Les forces vives tout comme le GLC-G invités à participer à cette rencontre, ont par ailleurs exprimés leur préoccupation craignant que ce Forum conduise à prolonger la durée de la transition ou à revenir sur le chronogramme déjà adopté ou encore à en modifier les grandes lignes

Le capitaine Moussa Dadis Camara a confirmé au GIC-G le 5 mai 2009, la tenue d'élections générales fin 2009 et la non-participation des membres de la junte à ces scrutins. Après les appels répétés des principaux partis politiques, syndicats et mouvements de la société civile, le calendrier électoral, prévoyant l'organisation des élections législatives en octobre 2009 et d'un scrutin présidentiel en décembre 2009, a été accepté par le chef de la junte. Cependant, le capitaine Camara a dénoncé les retards pris dans le processus, laissant entendre un éventuel report du scrutin.

Malgré l'absence de date précise, le processus électoral semble enclenché alors que s'est achevée la première phase du recensement. La Commission électorale nationale indépendante (CENI) et le Ministère de l'Administration territoriale et des Affaires politiques (MATAP) ont décidé, le 25 avril 2009, de suspendre le recensement des électeurs afin de procéder à une évaluation exhaustive du fichier ainsi obtenu. Dans ce cadre, la Francophonie a financé une mission d'étude et d'échange des membres de la CENI et du MATAP auprès de leurs homologues du Sénégal, du 20 au 24 mai 2009. La délégation guinéenne était accompagnée par l'expert francophone.

➤ *Positions prises et actions menées par l'APF*

La situation en Guinée a été mise sous observation lors du Bureau de Cayenne en 2004. La commission politique a depuis adopté de nombreuses résolutions sur la Guinée, jouant ainsi son rôle de vigie et alertant les Chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie sur les tensions qui régnaient dans ce pays. Lors de la Session de Québec, l'APF s'est inquiétée de l'instauration d'un climat général d'insécurité qui constituait une réelle menace à la stabilité du pays. Elle a appelé les autorités guinéennes à respecter et à renforcer le pluralisme politique par un réel dialogue politique impliquant l'ensemble des forces vives de la nation.

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie a promptement réagi au coup d'État mené en Guinée. Tout en rappelant par voie de communiqué son attachement aux principes démocratiques selon lesquels le pouvoir ne peut être légitime que s'il émane du suffrage universel, elle a appelé les responsables politiques ainsi que toutes les institutions civiles et militaires à respecter les dispositions constitutionnelles et à assurer une transition pacifique et

consensuelle, dans le respect des principes de la Déclaration de Bamako.

Le Bureau de l'APF qui s'est déroulé au siège des Nations Unies à New York les 21 et 22 janvier 2009 a constaté la suspension de la section guinéenne en vertu de l'article 5.6 de son règlement et a fermement condamné le renversement du pouvoir légal. En plus d'exiger le rétablissement rapide de l'ordre constitutionnel à Conakry, le Bureau a appelé les autorités militaires en place à assurer le plein respect des droits de l'Homme, la libre expression de toutes les libertés civiles, politiques et sociales et à définir rapidement le calendrier détaillé de la période transitoire devant mener à l'organisation d'une élection présidentielle et législatives. Le Bureau a finalement appelé l'Organisation internationale de la Francophonie à accompagner de manière vigilante la transition en cours.

La Commission politique de l'APF, réunie à Luang Prabang (Laos), du 9 au 11 avril 2009, a exigé que les acteurs guinéens concernés s'engagent résolument et sans délai, par le dialogue et la concertation, à tenir une élection présidentielle libre, fiable et transparente dans les plus brefs délais. Elle a par ailleurs appelé les autorités militaires en place à assurer le plein respect des droits de l'Homme et la libre expression de toutes les libertés civiles, politiques et sociales;

La XVII^{ème} Assemblée régionale Afrique de l'APF, réunie à Dakar (Sénégal) les 17 et 18 mai 2009, a demandé que la parole soit rendue au peuple guinéen le plus rapidement possible.

La Commission politique devra maintenir son suivi de la situation en Guinée qui demeure tendue et transmettre ses observations et recommandations lors des prochaines réunions de notre Assemblée.

➤ *Positions prises et actions menées par l'OIF*

Le Secrétaire général de l'OIF, M. Abdou Diouf, a fermement condamné par voie de communiqué la prise de pouvoir par la force en Guinée les 23 et 25 décembre. Ce dernier a promptement dépêché une mission d'information et de contacts de haut niveau conduite par M. Sekou Doucouré, représentant personnel du chef de l'État malien au Conseil permanent de la Francophonie (CPF), du 8 au 11 janvier 2009. Au vu des recommandations de cette mission, le CPF a adopté une résolution portant suspension des représentants de la Guinée aux réunions des instances de la Francophonie d'une part, ainsi que de la coopération multilatérale francophone avec la Guinée, d'autre part, à l'exception des programmes bénéficiant directement aux populations civiles et de ceux qui peuvent concourir au rétablissement de la démocratie.

En application de cette résolution, la Francophonie a mis à disposition de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) un expert électoral de haut niveau en vue de l'appuyer dans la mise en place d'un chronogramme électoral fiable. De même, le Président Abdou Diouf a dépêché à Conakry ses Conseillers spéciaux du 26 au 30 janvier 2009 en vue de circonstancier la teneur de la résolution adoptée le 16 janvier, en réaffirmant la volonté de la Francophonie d'accompagner la Guinée dans sa transition démocratique.

La Francophonie, représentée par le Délégué à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme M. Hugo Sada participe aussi au Groupe International de contacts sur la Guinée

(GIC-G) qui s'est pour le moment réuni à trois reprises, et continue à accompagner de manière vigilante le processus de transition en cours. C'est donc dans le suivi des décisions du CPF et fort des enseignements des concertations intervenues lors du déplacement du GIC-G à Conakry que le Secrétaire général a décidé de dépêcher de nouveau du 24 au 29 mai 2009, ses deux Conseillers spéciaux dans ce pays. Cette mission visait à faire progresser les décisions consensuelles requises pour une gestion efficace de la transition, ce, en liaison avec l'ensemble des acteurs nationaux et internationaux concernés. Dans le même temps, la francophonie a financé une mission d'études et d'échange des membres de la CENI et du Ministère de l'Administration territoriale et des Affaires politiques (MATAP) auprès de leurs homologues du Sénégal, du 20 au 24 mai 2009.

3. MADAGASCAR

➤ *Actualité récente*

Un conflit larvé opposant le Président de la République Marc Ravalomanana au maire d'Antananarivo Andry Rajoelina s'est transformé en crise ouverte à la mi-décembre 2008. Cet affrontement s'est soldé en mars 2009 par la démission de M. Ravalomanana, l'accession au pouvoir de M. Rajoelina et la suspension des activités du Parlement. En quatre mois de crise qui paralyse l'administration et l'économie de l'île, plus d'une centaine de Malgaches ont perdu la vie.

Élu maire de la capitale à la fin 2007, poste-clé dans la vie politique malgache, M. Rajoelina a su s'imposer en un peu plus d'un an comme le principal opposant au président. Pour ce faire, il a su mettre à profit les frustrations des Malgaches durement touchés par la hausse mondiale des prix alimentaires et leur ressentiment relativement à ce qu'ils considèrent comme des privations de la liberté d'expression.

Ce chef de file de la contestation a également critiqué ce qu'il dénonce être la spoliation des terres malgaches dans un gigantesque projet agricole mené par l'entreprise sud-coréenne *Daewoo*. En novembre, la population malgache apprenait l'existence d'un protocole d'accord qui accordait à *Daewoo Logistics* 1,3 million d'hectares de terres non cultivées pour produire de l'huile de palme et du maïs. La société sud-coréenne s'était en contrepartie engagée à construire des infrastructures et à créer 70 000 emplois, avec un investissement de 6 milliards de dollars sur 20 ans. Dès sa prise de pouvoir, M. Rajoelina s'est empressé d'annuler ce contrat.

Le bras de fer entre les deux hommes s'est nettement durci le 13 décembre 2009 après la fermeture de la chaîne de télévision privée Viva, propriété de Rajoelina, suite à la diffusion d'une interview de l'ex-président Didier Ratsiraka. Ce dernier est exilé en France depuis 2002 à l'issue d'une crise politico-militaire qui a vu l'accession au pouvoir de M. Ravalomanana, réélu fin 2006. Cette fermeture a servi de déclencheur à un mouvement qui a connu plusieurs rassemblements dans la capitale à partir du 17 janvier 2009.

Voici une chronologie des événements ayant mené au renversement de l'ordre constitutionnel à Madagascar.

Janvier 2009

- 17 : M. Rajoelina réunit plus de 20 000 personnes dans un parc de la capitale qu'il inaugure comme « place de la démocratie ». Des rassemblements réguliers se dérouleront tout au long de février et mars sur cette place.
- 23 : Après avoir dénoncé ce qu'il considère comme une dictature générale à Madagascar, Andry Rajoelina se présente comme le porte-parole de la contestation.
- 26 : Un rassemblement de plusieurs dizaines de milliers de partisans du maire dégénère en pillages. Les locaux de la radio nationale, deux centrales d'achat du groupe agroalimentaire Tiko, propriété de Ravalomanana, et les locaux de sa télévision privée MBS sont incendiés. Ces violences feront 25 victimes.
- 28 : Ravalomanana accuse le maire d'être l'initiateur des troubles. Près de 10 000 personnes se réunissent sur la place du 13-Mai, haut lieu de la contestation dans la capitale.
- 31 : Rajoelina se proclame en charge des affaires du pays tandis que Ravalomanana réaffirme être le président.

Février 2009

- 3 : Rajoelina est destitué de son mandat de maire par le ministère de l'Intérieur qui nomme à sa place un administrateur provisoire. Le même jour, le maire déchu annonce à plusieurs milliers de ses partisans son intention de proclamer un gouvernement de transition.
- 7 : Rajoelina prend la tête d'une Haute Autorité de transition et désigne comme premier ministre Roindefo Monja. La garde présidentielle tire sans sommation sur les partisans du maire déchu. Au moins 28 morts et 212 blessés sont dénombrés.
- 9 : Cécile Manoroahanta, ministre de la Défense, démissionne pour dénoncer les violences perpétrées sur la population. Elle est remplacée par le vice-amiral Mamy Ranaivoniarivo.

Mars 2009

- 8 : Des soldats, traditionnellement loyalistes, déclenchent une mutinerie dans un important camp militaire aux portes de la capitale pour protester contre la répression des manifestations de l'opposition.
- 9 : Rajoelina, qui vivait caché depuis plusieurs jours après une tentative d'arrestation avortée, est placé sous la protection des Nations unies.
- 10 : Le nouveau ministre de la Défense malgache, le vice-amiral Mamy Ranaivoniarivo, annonce sa démission. L'armée malgache fixe un ultimatum de 72 heures aux décideurs politiques du pays pour mettre fin à la crise. Le secrétaire général de la Francophonie Abdou Diouf nomme l'ancien Premier ministre togolais Edem Kodjo envoyé spécial à Madagascar, pour « contribuer à une sortie durable de la crise ».
- 11 : L'armée se dote d'un chef d'état-major qui remplace celui nommé par le président, révélant implicitement la défiance de l'armée par rapport au chef de l'État.
- 12 : La gendarmerie et la police annoncent travailler ensemble avec le nouveau chef d'état-major pour le rétablissement de l'ordre et réclament une solution politique. La situation dans la capitale est très tendue alors que des groupes de partisans des deux camps s'affrontent sporadiquement dans les rues.
- 14 : L'opposition s'empare du siège du gouvernement. Le premier ministre d'un cabinet formé par l'opposition baptisé « Haute Autorité de transition » affirme que le président, l'Assemblée nationale, le Sénat et le gouvernement sont déchus de leurs fonctions. Rajoelina affirme qu'il commande l'armée dans le pays. La présidence et le gouvernement répliquent que le pouvoir est toujours entre les mains de Ravalomanana.
- 16 : Rajoelina demande aux forces de l'ordre d'exécuter un mandat d'arrêt émis par l'opposition et visant le président. L'armée investit les bureaux de la présidence dans le centre d'Antananarivo pour « précipiter le départ » de Ravalomanana, retranché dans le palais présidentiel en banlieue de la capitale.

Le président malgache Marc Ravalomanana a finalement cédé aux pressions le 17 mars 2009. Il a signé une ordonnance par laquelle il a transféré ses pouvoirs et ceux du premier ministre à un directoire militaire devant en principe organiser des assises nationales chargées de la révision du code électoral, de la réconciliation nationale et du développement économique et social. Quelques heures plus tard, le vice-amiral Hippolyte Rarison Ramarison, désigné chef du directoire, a refusé catégoriquement cette nomination et a transmis par ordonnance les pleins pouvoirs au chef de l'opposition Andry Rajoelina. Ce transfert a été officiellement entériné par la Haute cour constitutionnelle (HCC) de Madagascar.

Les activités de l'Assemblée nationale et du Sénat ont été suspendues lors du premier conseil des ministres du nouveau gouvernement. Par ailleurs, ce conseil des ministres a confirmé par ordonnance la création d'une Haute autorité pour la transition vers la IV^{ème} République (HAT) censée être « garante du fonctionnement régulier des institutions et de la démocratie durant la période transitoire qui ne peut excéder 24 mois » et présidée par

M. Rajoelina.

M. Ravalomanana, actuellement réfugié en Afrique australe, tente d'organiser son retour sur l'île. Il s'est dit ouvert au dialogue avec son adversaire posant comme préalable à toute négociation son retour au pays. En outre, M. Ravalomanana se dit prêt, s'il est rétabli dans ses fonctions, à organiser une élection présidentielle anticipée ou un référendum pour savoir s'il doit terminer ou non son mandat.

Le 10 avril 2009 en Libye, M. Ravalomanana a signé une ordonnance annulant le transfert de ses pouvoirs au directoire militaire et a nommé un nouveau Premier ministre, Manandafy Rakotonirina. Le 29 avril 2009, après avoir annoncé la formation d'un gouvernement comptant six ministres le jour précédent, M. Rakotonirina était arrêté par des militaires fidèles au nouveau régime.

À la mi-avril, après plusieurs jours de rassemblement à la Place de la démocratie, les partisans du président évincé ont été brutalement réprimés par les forces de l'ordre au cours de débordement faisant au moins quatre morts et une centaine de blessés. Ces événements ont incité le conseil des ministres de la HAT à suspendre les autorisations de manifester dans les lieux publics jusqu'à nouvel ordre.

Suite à ces événements, l'UA, la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC) et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) ont suspendu Madagascar, tandis que beaucoup de pays ont condamné ce qu'ils considèrent comme un coup d'État. Les figures marquantes de l'opposition au régime de M. Ravalomanana, les ex-présidents Didier Ratsiraka (1975-1993 et 1997-2002) et Albert Zafy (1993-1996) ne reconnaissent également pas le nouveau pouvoir.

Depuis le 8 avril 2009, le Groupe international de contact sur Madagascar (GIC-M), composé des médiateurs internationaux de l'Union africaine (UA), de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), de l'OIF et de l'ONU, s'efforce de trouver une sortie de crise consensuelle à Madagascar. Différents rounds de discussions ont réuni des délégués de Andry Rajoelina et de Marc Ravalomanana ainsi que des anciens chefs d'État Albert Zafy et Didier Ratsiraka

Réuni le 30 avril 2009 à Addis Abeba, le GIC-M a souligné que le processus de dévolution du pouvoir intervenu à Madagascar avait été fait en violation flagrante des dispositions pertinentes de la Constitution malgache et que la décision subséquente de conférer les fonctions de Président de la République à M. Andry Rajoelina constituait un changement anticonstitutionnel de gouvernement.

Lors d'une réunion du Conseil consultatif de la communauté internationale sur Madagascar, la HAT a fait savoir qu'elle serait prête à raccourcir le calendrier de la transition fixant la prochaine élection présidentielle à 2010. L'organisation d'une élection avant la fin du mois de décembre 2009 a notamment été évoquée sans être confirmée par le nouveau pouvoir.

Le 23 mai 2009, les parties malgaches, réunies à l'initiative du GIC-M, ont annoncé s'être mises d'accord sur des principes visant à fournir un cadre pour la gestion consensuelle de la transition menant à des élections libres, fiables et transparentes dans les plus brefs délais. La charte de transition, qui n'a pour l'instant pas été signée par les parties, prévoit

notamment la participation des anciens chefs d'État et du chef de la HAT à la prochaine élection présidentielle, dont la date n'a pas été fixée. En outre, le projet d'accord sur les principes prévoit un statut spécial préservant la dignité et garantissant la sécurité des anciens chefs d'État et la création d'un conseil des sages regroupant tous les anciens présidents.

Les négociations sur une charte sont cependant au point mort depuis le 16 juin 2009, date à laquelle la médiation internationale a annoncé la suspension de ses activités pour un temps indéterminé afin de donner aux protagonistes malgaches le temps de réflexion nécessaire pour faire des concessions. Les questions autour de l'amnistie des condamnations à caractère politique et du sort de Marc Ravalomanana ont notamment freiné les débats, chaque camp se montrant inflexible sur ses revendications. Notons que cette charte devra être ratifiée par les quatre mouvances politiques du pays (celles des ex-chefs d'État Didier Ratsiraka et Albert Zafy, de M. Ravalomanana et de M. Rajoelina).

Autre effort international, un sommet extraordinaire de la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC), consacré à la crise politique à Madagascar s'est déroulé le 21 juin 2009 à Johannesburg. Le bloc régional a décidé de promouvoir activement le dialogue à Madagascar notamment entre Andry Rajoelina et Marc Ravalomanana. Lors de son précédent sommet consacré à Madagascar, fin mars 2009, la SADC avait envisagé de recourir à d'« autres options », sous-entendant notamment une intervention militaire, au cas où M. Ravalomanana ne reprendrait pas ses fonctions. Cette potentielle action militaire, que Marc Ravalomanana soutenait, a finalement été écartée.

En dépit des engagements soutenus de la Communauté internationale pour accompagner l'ensemble des parties prenantes à la crise dans la recherche d'une solution acceptée par tous et garantissant le rétablissement d'une vie politique apaisée, aucun scénario de sortie de crise ne se profile pour le moment à Madagascar. Bien que toutes les parties impliquées dans la recherche d'une sortie de crise se disent prêtes à reprendre les négociations suspendues le 16 juin 2009, chaque camp campe sur des positions inconciliables. Le cas de Marc Ravalomanana, condamné à 4 ans de prison le 3 juin 2009, semble insoluble, la HAT souhaitant l'écarter définitivement de la course au pouvoir.

La HAT entend organiser - avec un mois de retard, du 30 juin au 3 juillet - des Conférences régionales, prélude à une Conférence nationale chargée de préparer la tenue d'une élection présidentielle en octobre 2010. Mais cet unique plan de sortie de crise n'est reconnu ni par les partisans de M. Ravalomanana et ceux des autres anciens chefs de l'État, ni par la communauté internationale, qui exige un retour à l'ordre constitutionnel.

Ces difficiles tractations se déroulent alors qu'on constate une fragilisation croissante de l'État, dont les manifestations les plus patentes se vérifient, notamment à travers la dégradation de la sécurité juridique et celle du respect des règles de l'État de droit ; la détérioration préoccupante de la situation économique et financière, comme des conditions sociales et humanitaires.

➤ *Positions prises et actions menées par l'APF*

Le 10 février 2009, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie a annoncé qu'elle suivait avec une grande attention l'évolution de la situation à Madagascar. En plus de déplorer les violences intervenues, d'exprimer sa solidarité aux personnes qui en ont été victimes,

l'APF a demandé aux parties prenantes dans la crise de faire preuve de responsabilité et de retenue afin de ne pas aggraver encore une situation très dégradée et d'éviter tout nouveau bain de sang.

Le 20 mars 2009, notre Assemblée a constaté le changement de main du pouvoir exécutif dans des conditions contraires à l'ordre constitutionnel, la suspension des activités du parlement malgache et par conséquent la suspension de la section malgache. L'APF a également rappelé son attachement aux principes démocratiques selon lesquels un pouvoir ne peut être légitime que s'il procède du suffrage universel et a demandé l'organisation rapide d'élections libres et démocratiques seules de nature à garantir le retour à une vie constitutionnelle normale.

La Commission politique de l'APF, réunie à Luang Prabang (Laos), du 9 au 11 avril 2009 a appelé l'ensemble des acteurs malgaches à assurer le plein respect des droits de l'Homme et la libre expression de toutes les libertés civiles, politiques et sociales. En plus de dénoncer la suspension du Parlement malgache, la Commission politique a fermement condamné le renversement du pouvoir légal à Madagascar et exigé le rétablissement rapide de l'ordre constitutionnel. Elle a finalement constaté la suspension de la section malgache.

La XVIIe Assemblée régionale Afrique de l'APF, réunie à Dakar (Sénégal) les 17 et 18 mai 2009, a demandé que la parole soit rendue au peuple malgache le plus rapidement possible.

➤ *Positions prises et actions menées par l'OIF*

Le Secrétaire général de la Francophonie, M. Abdou Diouf, a tout d'abord appelé, dès le 2 février 2009, par voie de communiqué, à un retour au calme et à la sérénité et encouragé toutes les parties au dialogue et à la modération suite aux premiers pillages et émeutes à Madagascar. Il en a profité pour rappeler la disponibilité de l'OIF, en liaison avec les autres partenaires internationaux de Madagascar, à s'associer à toute initiative internationale favorisant le dialogue et la réconciliation nationale au service de la paix et de la démocratie.

Dès la prise de pouvoir par Andry Rajoelina, le Secrétaire général de la Francophonie a dépêché un envoyé spécial à Madagascar, M. Edem Kodjo, ancien Secrétaire général de l'OUA qui s'est rendu sur place du 13 au 22 mars 2009. Le Secrétaire général de la Francophonie avait par ailleurs considéré dans un communiqué du 20 mars 2009 que l'accession au pouvoir d'Andry Rajoelina était « entachée d'illégalité » et constituait une rupture de l'ordre constitutionnel. L'ancien maire d'Antananarivo était appelé à prendre « d'urgence » toutes les mesures nécessaires à un retour à l'ordre constitutionnel et démocratique, à la tenue dans les meilleurs délais d'élections libres, fiables et transparentes, et à garantir la sécurité de Marc Ravalomanana et de ses proches.

Le Conseil permanent de la Francophonie (CPF) a donc décidé de suspendre Madagascar de la Francophonie qualifiant le processus de changement de pouvoir de « rupture de l'ordre constitutionnel, donc de la démocratie ». Cette suspension a été maintenue lors de la 72e session du CPF qui a souhaité un retour à la stabilité et au dialogue, mais qui aussi rappelé ses exigences pour un retour à un ordre constitutionnel et à une vie politique plus consensuelle, plus apaisée et plus responsable.

Dans ce contexte, l'Envoyé spécial du Secrétaire général de la Francophonie, s'est rendu à nouveau à Madagascar du 14 au 22 mai 2009. En liaison avec l'Envoyé spécial de l'ONU et l'Envoyé spécial de l'UA, ainsi qu'avec les Représentations diplomatiques présentes à Antananarivo, il a joué un rôle majeur dans la dynamique de rapprochement et de dialogue entre les parties malgaches en vue de la conclusion d'un accord précisant les modalités de la transition et de la tenue d'élections fiables dans un délai proche.

4. MAURITANIE

SECTION SUSPENDUE DEPUIS DÉCEMBRE 2008

Le Bureau de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie a constaté, lors de sa réunion de New York, la suspension de la section mauritanienne en vertu de l'article 5.6 de son règlement suite au renversement du pouvoir, le 6 août 2008, par une junte militaire dirigée par le général Ould Abdel Aziz.

➤ *Repères chronologiques*

Le 6 mai 2008, le premier ministre mauritanien, Zeine Ould Zeidane, en fonction depuis avril 2007, a présenté sa démission au président Sidi Ould Cheikh Abdallahi, qui l'a remplacé par Yahya Ould Ahmed Waghf, président du parti majoritaire au Parlement, le Pacte national pour la démocratie et le développement (PNDD), et ancien ministre chargé du secrétariat général de la présidence de la République. Bien qu'aucune explication n'ait été officiellement donnée, cette démission intervenait dans le contexte d'une crise alimentaire et de nouvelles menaces terroristes. En effet, des affrontements entre islamistes et forces de sécurité de même que des attentats terroristes ont touché le pays entre décembre 2007 et avril 2008 comme nous en avons fait état dans nos rapports précédents.

Le gouvernement formé par le nouveau Premier ministre mauritanien comptait 30 membres (24 ministres et 6 secrétaires d'État), dont quatre issus de deux partis d'opposition : l'Union des forces du progrès (UFP, deuxième parti d'opposition du pays), et le Rassemblement national pour la réforme et le développement (RNRD). Le premier parti d'opposition mauritanien, le Rassemblement des forces démocratiques (RFD), a toutefois refusé de rejoindre ce nouveau gouvernement de coalition.

➤ *Actualité récente*

Une junte militaire dirigée par le général Ould Abdel Aziz a renversé, le 6 août 2008, le chef de l'État mauritanien, le président Sidi Ould Cheikh Abdallahi, ainsi que le premier ministre, Yahya Ould Ahmed Waghfa. Le coup d'État, qui s'est déroulé sans violence, a été mené peu après que le chef de l'État eut annoncé le limogeage des chefs des quatre corps de l'armée, dont le commandant de la garde présidentielle, le général Ould Abdel Aziz.

Ce renversement est intervenu moins d'un an et demi après la première élection présidentielle démocratique à se tenir dans ce pays depuis l'indépendance en 1960. Cette élection avait été reconnue par la communauté internationale et par la Francophonie.

Le général Ould Abdel Aziz dirige à cette heure le pays à la tête d'un Haut Conseil d'État composé de onze militaires. La junte et la majorité parlementaire qui la soutient reprochent principalement au président déchu d'avoir entravé le fonctionnement normal des institutions en usant de pouvoirs présidentiels excessifs, ce que M. Ould Cheikh Abdallahi et les partis anti-putsch contestent vivement.

Après avoir été assigné à résidence surveillée à Nouakchott au lendemain du coup d'État, Sidi Ould Cheikh Abdallahi a été transféré à la mi-novembre 2008 dans son village natal de Lemden à 200 km au sud de la capitale. Il a été remis en liberté le 21 décembre 2008

suite aux pressions de la communauté internationale.

Le premier ministre renversé, Yahya Ould Ahmed Waghf, placé en résidence surveillée à Moudjeria à 500 km de Nouakchott depuis le 21 août 2008, a quant à lui été inculqué et écroué le jeudi 20 novembre 2008. Ce dernier qui est accusé d'être responsable de la faillite d'Air Mauritanie a finalement été remis en liberté le 4 juin 2009 comme l'avait exigé l'opposition dans le cadre des négociations d'un accord de sortie de crise.

Le Parlement mauritanien n'a pas été dissous et la junte bénéficie d'une large majorité dans les deux chambres du Parlement. Une « coordination pour le soutien » au coup d'État, regroupant 41 des 59 partis politiques de Mauritanie, a été créée le 18 août 2008.

Le président de la chambre basse de l'Assemblée nationale, M. Messaoud Ould Boulkheir, ainsi qu'une trentaine de parlementaires hostiles au putsch ont également formé avec des syndicats et diverses organisations, une coalition, le Front national de défense de la démocratie (FNDD). Ce dernier exige le rétablissement du Président Sidi Ould Cheikh Abdallahi « dans la plénitude de ses prérogatives ». Le FNDD, qui estime que la tenue d'une session parlementaire sous un régime militaire est « sans objet », boycotte l'actuelle session ordinaire.

Au début du mois de décembre 2008, le FNDD, qui voit déjà sa mobilisation freinée par l'interdiction de toute manifestation, a fait face à une pression accrue. Des partisans de la junte au pouvoir ont tenté de faire adopter un amendement au règlement intérieur de l'Assemblée nationale assimilant « l'absence volontaire » d'un responsable du Bureau de l'Assemblée à une démission de ses fonctions au sein du Bureau. Le président de l'Assemblée nationale, M. Ould Boulkheir, ainsi que six autres membres du Bureau de l'Assemblée étaient concernés par cette procédure. L'amendement, qui aurait ouvert la porte à la destitution du président de la Chambre, a finalement été rejeté par le Conseil constitutionnel

Du 27 décembre 2008 au 6 janvier 2009, le nouveau pouvoir a organisé des journées de concertation, baptisées « états généraux de la démocratie ». Boycottés par le président déchu et les partis politiques dénonçant le coup d'État, ces états généraux ont proposé d'organiser le premier tour d'une élection présidentielle le 30 mai 2009 et un éventuel second tour le 13 juin 2009.

Sidi Ould Cheikh Abdallahi, a accepté le principe d'élections présidentielles et législatives anticipées tout en en posant plusieurs conditions, dont la mise à l'écart de l'armée du pouvoir de même que la restauration des institutions légales issues des élections de 2007.

C'est la date du 6 juin 2009, qui correspond exactement à une période de transition de dix mois, qui a initialement été retenue par la junte pour la tenue du premier tour de l'élection présidentielle. Le pouvoir en place entendait organiser un référendum sur des amendements à la Constitution, permettant un meilleur équilibre des pouvoirs entre le président de la République et le Parlement, le 20 juin 2009, date du second tour de la présidentielle.

Cependant, un important accord de sortie de crise a été signé le 4 juin 2009, soit deux jours avant la date prévue par la junte pour la tenue du premier tour de l'élection. Cette signature concluait un long processus de négociations menées à l'initiative du Sénégal voisin, sous l'égide de la communauté internationale, dont la Francophonie. L'accord prévoit la démission volontaire de Sidi Ould Cheikh Abdallahi, et la formation d'un gouvernement

transitoire d'union nationale, avec un premier ministre choisi par le camp de la junte. Un scrutin présidentiel doit se tenir le 18 juillet 2009. Cet accord a été signé par les représentants de trois grands pôles: la coalition de partis dénonçant le coup d'Etat, la formation d'opposition d'Ahmed Ould Daddah et le parti du général Aziz, désormais candidat à la présidence.

De nouveaux pourparlers entre les protagonistes de la crise politique en Mauritanie se sont déroulés à Dakar fin-juin 2009. Après certaines tergiversations, tout porte à croire que le processus de transition prévu par l'accord du 4 juin est sur la bonne voie alors que s'est ouverte, le 2 juillet 2009, la campagne électorale. Dix candidats sont en lice pour ce scrutin dont l'ex-chef de la junte, Mohamed Ould Abdel Aziz et les principaux leaders de l'opposition, notamment Ahmed Ould Daddah, chef du principal parti d'opposition et Messaoud Ould Boulkheir, président de l'Assemblée nationale. Un second tour est prévu le 1er août 2009.

➤ *Positions prises et actions menées par l'APF*

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie a rapidement condamné, par voie de communiqué, le renversement du pouvoir légal en Mauritanie et a demandé un rétablissement de la légalité constitutionnelle à Nouakchott. Elle a rappelé qu'elle suivrait avec attention l'évolution de la situation notamment en ce qui concerne le fonctionnement des institutions parlementaires. Elle a exprimé son accord total avec la décision de l'Organisation internationale de la Francophonie de suspendre la Mauritanie, conformément aux dispositions du chapitre 5 de la Déclaration de Bamako.

Le Secrétariat général de l'APF a reçu le député Guelaye, Président du Groupe d'amitié Mauritanie-France, le vendredi 10 octobre 2008. M. Guelaye effectuait une tournée en France en compagnie de parlementaires mauritaniens appuyant le coup d'État du 6 août 2008. Il a sollicité un entretien afin de nous faire part de la situation en Mauritanie et des raisons qui motivent certains parlementaires à soutenir le coup d'État. Il a remis au Secrétariat général un document intitulé « *Livre Blanc du parlement mauritanien – Les raisons du soutien à la Rectification du 6 août 2008* » faisant le bilan des 15 mois de pouvoir du Président Abdallahi et décrivant les différentes péripéties de la crise. Il a été rappelé à M. Guelaye que l'Organisation internationale de la Francophonie ayant suspendu la Mauritanie et sa coopération avec ce pays, l'APF ne pouvait faire autrement que de bloquer ses interventions prévues au titre du programme Noria puisque ce programme est financé par la Francophonie.

Le Bureau de New York du 21 et 22 janvier 2009 a constaté la suspension de la section mauritanienne en vertu de l'article 5.6 de son règlement. Il a condamné fermement le renversement du pouvoir légal en Mauritanie et a exigé le rétablissement rapide de l'ordre constitutionnel. Le Bureau a demandé à l'Organisation internationale de la Francophonie de contribuer à l'émergence d'une solution négociée et consensuelle. Ces demandes ont été reprises par la Commission politique de l'APF, réunie à Luang Prabang (Laos), du 9 au 11 avril 2009.

La XVIIe Assemblée régionale Afrique de l'APF, réunie à Dakar (Sénégal) les 17 et 18 mai 2009, a demandé que la parole soit rendue au peuple le plus rapidement possible en Mauritanie.

Finalement, l'APF a exprimé par voie de communiqué sa vive satisfaction après la signature d'un accord de sortie de crise en Mauritanie le 4 juin 2009. Elle a par ailleurs exprimé sa totale disponibilité pour accompagner la Mauritanie dans son retour à l'état de droit et à la démocratie.

➤ *Positions prises et actions menées par l'OIF*

Suite au coup d'Etat perpétré le 6 août 2008, le Secrétaire général M. Abdou Diouf a, dans un communiqué publié le même jour, condamné la prise de pouvoir par la junte militaire et appelé au plein respect des libertés fondamentales et à un retour à l'ordre constitutionnel. De même, il a envoyé une mission d'information et de contacts en Mauritanie du 17 au 21 août 2008 conduite par l'ancien Président du Burundi M. Pierre Buyoya.

Au vu de cette communication du Secrétaire général et du rapport circonstancié de la mission, le CPF, réuni en session extraordinaire le 26 août 2008, a adopté une résolution portant suspension de la Mauritanie de la Francophonie. Il a également exigé la libération de M. Sidi Ould Cheikh Abdallahi et des autres détenus politiques ainsi que le rétablissement de l'ordre constitutionnel et du fonctionnement régulier des institutions issues des élections de 2006 et 2007.

La Francophonie, par l'entremise de son Délégué à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme, Monsieur Hugo Sada, a pris part à la réunion du Groupe de contact sur la Mauritanie qui s'est tenue à Addis Abeba le 28 janvier 2009. Le Groupe a procédé à une évaluation de la situation politique en Mauritanie et des efforts visant à régler la crise issue du coup d'Etat du 6 août. Un diagnostic négatif a été établi par l'ensemble des participants concernant les conditions dans lesquelles se sont déroulés du 27 décembre 2008 au 6 janvier 2009 les États généraux de la démocratie, ainsi que les conclusions de ces rencontres qui n'ont pas répondu aux exigences de la Communauté internationale, en particulier en ce qui concerne la dimension consensuelle et inclusive nécessaire pour une solution politique de sortie de la crise. Les six Organisations représentées (UA, OIF, ONU, UE, Ligue Arabe, OCI) ont estimé que les décisions prises par la junte concernant les élections présidentielles annoncées pour le 6 juin 2009 n'étaient pas susceptibles de garantir la tenue d'élections libres, fiables et transparentes. Elles ont estimé utile en revanche de poursuivre le dialogue avec tous les acteurs politiques concernés et ont appelé au plein respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales.

La Francophonie a également joué un rôle important dans l'élaboration de l'accord du 4 juin 2009 visant un retour à une situation conforme aux impératifs démocratiques.

B. SECTIONS SOUS OBSERVATION

5. HAÏTI

SECTION SOUS OBSERVATION DEPUIS JUILLET 2006

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie a décidé, lors de la XXXIV^e Session qui s'est tenue à Québec en juillet 2008, de prolonger d'une année la mise sous observation de la situation en Haïti. Cette mesure est en vigueur depuis juillet 2006, date de la levée de la suspension de cette section. Notre commission politique devra décider s'il est nécessaire de maintenir cette mesure.

➤ *Repères chronologiques*

D'importantes « émeutes de la faim » ont secoué Haïti au début du mois d'avril 2008, faisant six morts (dont un policier de l'ONU), des centaines de blessés et d'importants dégâts matériels. Le premier ministre Jacques-Edouard Alexis en fonctions depuis 2006, a été renversé le 12 avril 2008 par une motion de censure votée à l'unanimité par les parlementaires insatisfaits de sa gestion face à la montée des prix des produits de première nécessité. Le pays s'est retrouvé sans premier ministre pendant plus de quatre mois alors que le Président René Préval a tenté à deux reprises de faire entériner par le Parlement la nomination d'un nouveau Premier ministre.

Le renouvellement d'un tiers des sénateurs devait avoir lieu en décembre 2007, mais a été reporté après un conflit entre les membres du Conseil électoral provisoire (CEP). Le président haïtien René Préval a nommé un nouveau Conseil électoral provisoire composé de neuf membres sans qu'une date ne soit retenue pour les élections. Pendant ce temps, les parlementaires élus en 2006 pour deux ans ont continué à siéger.

Outre l'organisation de ces élections, le nouveau Conseil électoral provisoire devra organiser des élections indirectes pour la mise en place des assemblées municipales et départementales, les conseils départementaux et le conseil interdépartemental prévus par la constitution haïtienne.

➤ *Actualité récente*

Une série de crises politiques et humanitaires ont contribué à accentuer les difficultés économiques et sociales dans ce pays le plus pauvre de l'Amérique latine et des Caraïbes où un tiers des citoyens est en proie à l'insécurité alimentaire.

Le président haïtien a finalement réussi, le 31 juillet 2008, à faire ratifier par le Parlement la désignation de Mme Michèle Pierre-Louis au poste de premier ministre. Mme Pierre-Louis, économiste de formation, s'est fait notamment connaître en tant que directrice d'une organisation non gouvernementale (FOKAL, Fondation connaissance et liberté), et est également reconnue pour son engagement social dans les domaines de l'éducation, de la culture et du développement communautaire. Suite à l'approbation par le Sénat de l'énoncé de politique générale du nouveau Premier ministre, le gouvernement a été investi par le Président Préval le 5 septembre 2008.

Dès sa prise de pouvoir, le gouvernement a dû affronter la situation de crise provoquée par le passage de quatre ouragans sur l'île au mois d'août et septembre 2008. En plus de faire près de 800 morts, ces intempéries ont causé d'importants dommages aux infrastructures et à

l'agriculture plaçant près d'un million de personnes dans la précarité. De plus, la crise financière internationale a affecté négativement le flux de dons dédiés à la reconstruction. Un plan d'urgence de 197 millions de dollars, soutenu par le fond vénézuélien PetroCaribe et visant à soutenir les familles sinistrées après les désastres, a été mis en place le 23 septembre.

Mme Pierre-Louis a demandé aux partis d'oppositions une grâce de 6 mois au cours de laquelle elle formulerait un cadre de travail pour le pays. Le 2 décembre 2008, une feuille de route planifiant l'action gouvernementale a été présentée. Celle-ci comporte notamment un plan fiscal pour l'année 2008-2009 visant à stimuler l'efficacité économique et la production nationale et à réduire les inégalités sociales et économiques.

Malgré les efforts de communication déployés, le plan gouvernemental a reçu un accueil mitigé dans la société civile. Par ailleurs, la gestion du fonds d'urgence de 197 millions de dollars a été vivement critiquée par les députés qui au début du mois de mars 2009 ont multiplié les convocations au Parlement pour demander des comptes au premier ministre.

Nommé le 19 mai 2009 émissaire spécial de l'Onu pour Haïti, l'ex-président des États-Unis Bill Clinton a annoncé qu'il allait soutenir le plan économique du gouvernement.

À la mi-avril 2009, s'est tenue à Washington, une conférence des donateurs qui s'est traduite par des engagements de l'ordre de 324 millions de dollars, dont 57 des États-Unis et 20 de la Banque mondiale. Cette aide internationale va au-delà des besoins budgétaires du pays et devrait permettre le lancement d'un programme de grands travaux, destiné à la fois à développer l'infrastructure et à créer 150 000 emplois en deux ans, alors que le pays connaît un taux de chômage de 70 %. Ces dons devraient également permettre à Haïti de remettre en route son économie qui a reculé de 15 % en 2008, alors que le PIB avait progressé de 3,5 % l'année précédente.

Le 19 avril 2009, plus de 4,5 millions d'électeurs étaient appelés à élire 12 sénateurs parmi 78 candidats pour renouveler le tiers du Sénat haïtien. Malgré une faible participation (moins de 12%) et des violences qui ont abouti à l'annulation du scrutin dans au moins deux régions, le président du Conseil électoral provisoire haïtien (CEP) s'est dit satisfait du déroulement du scrutin. Les incidents violents ont éclaté notamment au centre du pays où des caisses remplies de bulletins ont été emportées par des inconnus qui ont fait usage d'armes à feu pour perturber le vote. A Vérettes (nord), des responsables locaux ont arrêté les opérations de vote en raison des nombreux incidents qui ont émaillé la journée. Aucun des 78 candidats qui se présentaient au scrutin n'a réussi à obtenir les 50% plus une voix nécessaire pour passer au premier tour. Certains parlementaires ont mis en cause la légitimité des élections en raison de la faible participation des électeurs, menaçant de ne pas reconnaître les vainqueurs.

La campagne avait été lancée dans la polémique le 16 mars 2009. En effet, après avoir initialement écarté 40 des 105 candidats inscrits pour ce scrutin, le Conseil électoral provisoire haïtien (CEP) s'est ravisé, portant le total des exclus à 27. Deux tiers des candidatures exclues sont issus du parti Fanmi Lavalas de l'ancien président Jean-Bertrand Aristide. Selon le CEP, les 18 candidats inscrits sous les couleurs du parti Lavalas n'ont su fournir un document d'attestation signé par le chef du parti en exil en Afrique du Sud depuis 2004. Des membres du parti Lavalas ont mis en garde le CEP contre la tenue d'élections sans la participation de leur formation politique.

Le deuxième tour du scrutin, de même que les élections partielles dans les circonscriptions où le vote avait été annulé, s'est déroulé le 21 juin 2009. Des incidents

violents faisant au moins 1 mort ont à nouveau émaillé cette consultation.

Par ailleurs, d'importantes manifestations se déroulent depuis fin mai 2009 à Port-au-Prince. Des étudiants ont pris la tête d'un mouvement de contestation qui menace d'embraser la capitale haïtienne où les manifestations antigouvernementales qui ont lieu chaque jour se font de plus en plus violentes. Les étudiants, qui au départ contestaient des mesures concernant les universités, ont ajouté d'autres revendications à leur cahier de doléances, exigeant notamment une revalorisation du salaire minimum et le départ de la Minustah.

➤ *Positions prises et actions menées par l'APF*

Lors de sa XXXII^e session, qui s'est tenue à Rabat (Maroc) en juillet 2006, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie a décidé à l'unanimité de lever la mesure de suspension de sa section haïtienne, compte tenu du bon déroulement des scrutins présidentiels et législatifs.

Suite à la réintégration de la section haïtienne, une mission de haut niveau a été envoyée à Port-au-Prince.

L'APF a également organisé à Port-au-Prince, un séminaire parlementaire sur le thème de la démocratie et de la bonne gouvernance du 8 au 10 mars 2007 et un séminaire d'information et de sensibilisation sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes les 3 et 4 mai 2007.

L'APF a décidé, lors de la XXXIV^e Session qui s'est tenue à Québec en juillet 2008, de prolonger d'une année la mise sous observation de la situation en Haïti. Cette mesure est en vigueur depuis juillet 2006, date de la levée de la suspension. L'APF s'était dite préoccupée par le vide politique à la tête de l'exécutif du pays et avait appelé les autorités politiques haïtiennes à tout mettre en œuvre afin de permettre un retour à une situation de stabilité politique et institutionnelle. Notre Commission politique devra donc décider s'il est nécessaire de maintenir cette mesure lors de la Session de Paris.

➤ *Positions prises et actions menées par l'OIF*

Le projet quadripartite d'appui à la Justice à Haïti constitue le programme de coopération le plus important actuellement mis en œuvre par l'OIF dans ce pays, et ce depuis décembre 2005. Le comité de pilotage de ce projet, réuni le 30 octobre 2008 à Port au Prince, a confirmé la prolongation du projet pour deux ans (soit jusqu'au 30 septembre 2010). Il a aussi constaté que malgré la situation difficile du pays, près de la moitié des actions du projet avaient pu être menées à leur terme. Par ailleurs, la prise de fonction du nouveau Ministre de la justice M. Jean-Joseph Exumé le 10 novembre 2008 a relancé l'activité du ministère. Ainsi, l'Ecole de la magistrature dont la remise en état et la relance des activités doivent beaucoup au projet quadripartite d'appui à la justice, a pu être solennellement rouverte le 12 mars 2009 par le Premier Ministre.

L'Antenne de l'OIF pour les Pays des Caraïbes (ARPC) a quant à elle réalisé une mission d'appui, conduite par M. Amidou Maiga, responsable de projets à la Direction de l'Education et de la Formation, dans le domaine de l'éducation avec la mise en place du

groupe de travail sur l'élaboration du guide du maître. Par ailleurs, l'Institut de l'Énergie et de l'Environnement de la Francophonie (IEEF) s'est engagé à collaborer avec les pays membres de la Francophonie dans la zone Caraïbe pour renforcer leurs capacités à formuler et à mettre en œuvre des Stratégies Nationales de Développement Durable. Un comité de pilotage a été mis en place et a tenu une de ses réunions de programmation à Port au Prince (27 au 29 avril 2009) dont les travaux ont permis l'élaboration d'un projet régional qui sera mis en œuvre sous l'égide de l'OIF.

Le coordinateur des programmes de l'OIF auprès des Etats de la Caraïbe a suivi avec attention, en liaison avec les autres partenaires, dont la MINUSTAH, les développements des tensions afférentes à la décision du Conseil électoral provisoire (CEP) intervenue dans le cadre de la préparation des élections sénatoriales partielles qui ont eu lieu le 19 avril 2009, avec notamment le rejet des candidatures du parti Fanmi Lavalas. Les contacts avec le Président du CEP ainsi qu'avec le Président de la Commission chargé de la révision de la Constitution confirment l'intérêt renouvelé des acteurs pour un accompagnement circonstancié de l'OIF dans le processus de consolidation de la démocratie et de la paix.

6. RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

SECTION SOUS OBSERVATION DEPUIS JUILLET 2007

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie a décidé, lors de la XXXIII^e Session qui s'est tenue à Libreville en juillet 2007, de lever la mesure de suspension de la section de la République démocratique du Congo. Conséquemment, la section a été mise sous observation pour une période de deux ans. Notre commission politique devra décider s'il est nécessaire de maintenir cette mesure.

➤ *Repères chronologiques*

En janvier 2008, une conférence sur la paix dans ces provinces de l'Est s'est tenue à Goma à l'initiative du président Joseph Kabila avec des parlementaires, des représentants du pouvoir exécutif, des groupes armés et de membres de la société civile. À la suite de cette rencontre, un projet d'acte d'engagement pour la paix, la sécurité et le développement durable des Kivu a été approuvé par les mouvements politico-militaires des Nord et Sud-Kivu. Cet accord prévoyait, principalement l'arrêt total et immédiat des hostilités dans les deux provinces.

En avril 2008, était lancé à Goma (Nord-Kivu), en présence de représentants de l'État, des groupes armés et de la communauté internationale, le programme *Amani* (paix, en swahili) de sécurisation et reconstruction des Kivu. Ce programme prévoyait notamment de veiller au cessez-le-feu, au désengagement progressif des troupes sur le terrain, à la démobilisation des combattants, à la sécurisation des populations et à la création de conditions favorables au retour des réfugiés et déplacés.

Cet acte d'engagement a cependant été rapidement violé alors que le Kivu est redevenu, dès la fin avril 2008, le théâtre de violents affrontements entre l'armée régulière, les Forces armées de la RDC (FARDC) et les soldats insurgés ralliés au général déchu Nkunda, mais aussi entre ces derniers et des miliciens locaux Maï Maï ou des rebelles hutus rwandais (FDLR).

En conséquence, beaucoup de civils ont fui la violence de ces affrontements, ce qui a provoqué d'importants déplacements de populations. Les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu compteraient au total plus d'un million de déplacés de guerre et des centaines de milliers de femmes y auraient été victimes de viols ces dernières années.

Fin mai 2008, la Conférence internationale pour la Région des Grands Lacs africains (CIRGL), qui regroupe 11 États¹ a offert de soutenir militairement la RDC pour démanteler les milices rebelles qui opèrent dans l'Est. Une conférence sur le rapatriement des rebelles rwandais s'est également tenue à Kisangani. À cette occasion, le Congrès national pour la défense du peuple (CNDP), rébellion fondée par le général tutsi congolais Laurent Nkunda, s'est engagé à désarmer et a demandé un transfert de ses combattants, ainsi que l'obtention du statut de réfugié. En revanche, le principal mouvement de rebelles hutus rwandais basé en RDC, les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), a refusé d'être associé à cette rencontre.

En dépit de ces multiples initiatives, le climat demeurerait tendu dans les provinces de

¹ Angola, Burundi, Centrafrique, Congo-Brazzaville, RDC, Kenya, Ouganda, Rwanda, Soudan, Tanzanie et Zambie.

l'Est, frontalières de l'Ouganda, du Rwanda et du Burundi où des groupes armés locaux et étrangers sont toujours actifs, et où des combats sporadiques ont opposé l'armée régulière à des soldats dissidents.

➤ *Actualité récente*

Au début de 2009, un important réalignement d'alliances s'est produit dans la région des Grands Lacs. Après des années de guerres et de tensions entre les deux pays, la République démocratique du Congo et le Rwanda ont lancé, le 20 janvier 2009, une opération militaire conjointe sans précédent afin de réduire les rébellions dans l'est de la RDC, frontalière du Rwanda. Ces événements ont considérablement bouleversé la donne politique dans la région.

Le premier résultat de cette opération, achevée fin février 2009, a été l'arrestation le 22 janvier 2009 au Rwanda du général déchu tutsi congolais Laurent Nkunda, chef historique du Congrès national pour la défense du peuple (CNDP).

Fin août 2008, en dépit de l'acte d'engagement pour la paix, la sécurité et le développement durable, approuvé par les forces belligérantes lors de la conférence de Goma en janvier 2008, les hostilités à grande échelle avaient repris dans l'est de la RDC entre les Forces armées de RDC (FARDC) et le CNDP faisant redouter une nouvelle catastrophe humanitaire dans la région.

Au cours de ces affrontements, le CNDP a infligé plusieurs défaites aux FARDC dans le Nord Kivu. À la mi-octobre 2008, la rébellion campait aux portes de Goma, capitale provinciale du Nord-Kivu. Au début du mois de novembre, la ville de Kiwanja, située à environ 80 km au nord de Goma, était le théâtre d'intenses combats entre le CNDP et les milices Maï-Maï.

À la suite de pressions internationales, des pourparlers directs ont débuté le 8 décembre 2008 à Nairobi entre le CNDP et le gouvernement congolais sans toutefois qu'une solution consensuelle de sortie de crise ne soit trouvée.

Début 2009, le CNDP, jusqu'alors dirigé par Laurent Nkunda, s'est scindé en deux factions. Emmenés par Bosco Ntaganda, général de la rébellion sous le coup d'un mandat d'arrêt de la Cour pénale internationale (CPI) pour recrutement d'enfants soldats et crimes de guerre, une douzaine de commandants dissidents ont annoncé le 16 janvier 2009 la fin de la guerre contre les FARDC et la mise à la disposition de l'armée de toutes les forces combattantes.

Ces défections ont considérablement affaibli Laurent Nkunda qui a été arrêté au Rwanda le 22 janvier 2009, deux jours après le lancement de l'opération militaire rwando-congolaise dont le premier objectif était sa neutralisation. Le chef rebelle est à l'heure actuelle en résidence surveillée à Gisenyi au Rwanda. Réclamée par Kinshasa pour des crimes commis sur le sol congolais, son extradition se heurte à des problèmes juridiques susceptibles de mettre à l'épreuve la réelle volonté des deux pays de coopérer. Les deux voisins ont récemment mis en place une équipe conjointe chargée d'étudier les modalités de son extradition vers la RDC.

Peu après cette arrestation, les dissidents du CNDP ont annoncé la transformation de la

rébellion en parti politique et ont incité leurs membres à poursuivre le combat par des moyens politiques, dans l'ordre institutionnel et dans le respect de la Constitution et des lois de la RDC.

Face à ce revirement de situation, plusieurs milices armées qui ont servi de supplétifs à l'armée congolaise contre le CNDP, notamment les groupes armés progouvernementaux Maï-Maï et les Patriotes résistants congolais (Pareco), ont annoncé la cessation définitive des hostilités sur tous les fronts militaires. Ils ont appelé leurs combattants à rejoindre les centres de regroupements dans le cadre du désengagement et de l'intégration dans les FARDC.

Le 23 mars 2009, à Goma, en présence de l'ex-président nigérian Olusegun Obasanjo, médiateur dans ce conflit, de Alan Doss, représentant de la Monuc, de Raymond Tshibanda, ministre congolais de la coopération internationale et régionale et de Désiré Kamanzi, président du comité politique du CNDP, Kinshasa et l'ex-rébellion ont signé un accord de paix. Ce dernier prévoit notamment la transformation de l'ex-rébellion en parti politique, la libération des membres du CNDP détenus par les autorités de RDC et la promulgation d'une loi d'amnistie des anciens rebelles. Dans ce sens, l'Assemblée nationale a adopté le 7 mai 2009 une loi sur l'amnistie pour des faits de guerre et insurrectionnels commis dans l'est du pays. Les ex-rebelles réclament également la participation des cadres du CNDP à la vie politique à tous les niveaux.

L'aile militaire du CNDP a été décomposée en sections et mélangée à d'autres sections composées de miliciens hutu, Maï-maï et FARDC. Les commandants du CNDP ont également été intégrés à la haute hiérarchie de la 8e région militaire. Il est cependant probable que ces unités intégrées se désintègrent rapidement. Leur discipline, cohésion et volonté de combattre sont extrêmement faibles et les causes profondes de l'insurrection n'ont pas été traitées.

Outre la neutralisation du CNDP, l'opération conjointe menée par les armées congolaise et rwandaise visait, dans sa deuxième phase, les rebelles hutus rwandais des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR). Préalablement à cette opération, Kinshasa et Kigali ont signé, le 5 décembre 2008, un plan militaire pour le désarmement de ces rebelles dont le nombre total est estimé actuellement à environ 6 500 en RDC. Les FDLR sont essentiellement composées d'anciens membres des ex-Forces armées rwandaises (FAR) et des milices extrémistes Interahamwe qui ont participé au génocide de 1994 au Rwanda. Ces miliciens se sont enfuis en RDC après l'arrivée à Kigali d'un nouveau pouvoir. La présence des FDLR en RDC a longtemps constitué la principale pierre d'achoppement entre Kinshasa et Kigali.

Loin d'avoir éradiqué la présence des FDLR en sol congolais, l'offensive rwando-congolaise lancée le 20 janvier 2009 a cependant chassé les rebelles des grands centres de la province, les obligeant à se replier vers le sud et à gagner les forêts environnantes d'où ils lancent leurs attaques. Comptant toujours près de 6 000 combattants les FDLR conserveraient toujours une structure de commandement organisée et une branche politique.

Avant même le retrait complet des troupes rwandaises, officiellement achevé le 26 février 2009, les FARDC ont entrepris une seconde phase dans la traque de ces rebelles en associant cette fois la mission de l'ONU (Monuc), tenue à l'écart de la première campagne.

Les rebelles, actuellement réfugiés dans l'est du Nord-Kivu et dans le Sud-Kivu, s'en

prennent régulièrement aux populations, pillant et incendiant des villages, ou commettant des tueries comme à Busurungi (Nord-Kivu) où au moins soixante personnes ont été tuées dans la nuit du 9 au 10 mai 2009. Les FARDC sont également accusées par le Bureau de coordination des Affaires humanitaires de l'ONU (Ocha) de pillages, de confiscation de récoltes et de ration alimentaire, mais aussi de nombreux viols. Kinshasa s'est engagé à lutter contre l'impunité concernant les exactions commises par les FARDC. Près de 450 000 personnes auraient actuellement quitté le Sud-Kivu dont près de 124 000 depuis mars 2009, selon l'ONU. La gestion de ces réfugiés est compliquée par des attaques récurrentes des humanitaires qui cherchent à les assister.

L'offensive rwando-congolaise est sans aucun doute un tournant important dans les relations tumultueuses entretenues par les deux pays. Pour mémoire, le Rwanda est intervenu à deux reprises dans l'est de la RDC en 1996-97 et en 1998-2002, en appui à des rebelles congolais opposés aux régimes en place à l'époque. La normalisation des relations entre le Rwanda et la RDC est un élément essentiel de la stabilisation du Congo oriental et de l'ensemble de la région des Grands Lacs. Le nouvel accord entre les deux pays tente de répondre aux questions qui ont empoisonné leurs relations bilatérales depuis quinze ans. Signe de la détente, le gouvernement rwandais a nommé un ambassadeur en RDC, plus de dix ans après la rupture des relations diplomatiques entre les deux pays. Les relations diplomatiques entre la RDC et le Rwanda avaient été rompues en août 1998, au lendemain du déclenchement de la deuxième guerre dans l'est de l'ex-Zaïre et de l'entrée des troupes rwandaises sur le territoire congolais.

Cependant, l'entrée des soldats de Kigali en RDC n'a pas fait l'unanimité à Kinshasa et a suscité des critiques, notamment par le président de l'Assemblée nationale M. Vital Kamerhe. Ces critiques ont propulsé M. Kamerhe au cœur d'une tourmente qui a conduit à la démission de membres du bureau de la chambre basse dont M. Christophe Lutundula Apala, présent lors de notre dernière Commission politique. Face à une pression importante, le M. Kamerhe n'a eu d'autre choix que d'annoncer sa démission le 25 mars 2009. Il a été remplacé par M. Évariste Boshab, Secrétaire général du parti présidentiel.

La lutte contre la culture de l'impunité, la restauration de la sécurité et la démilitarisation de l'économie sont des composantes essentielles de la construction durable de la paix et du retour de l'autorité de l'État dans les Kivu

Par ailleurs, des exactions attribuées aux rebelles ougandais de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) de Joseph Kony ont été signalées depuis septembre 2008 dans la province orientale au nord-est de la RDC, le long des frontières ougandaise et soudanaise. Le 14 décembre 2008, les armées de Kinshasa et Kampala ont déclenché, avec le soutien du Sud-Soudan, une opération militaire conjointe visant à capturer Joseph Kony et à déloger la LRA de cette région très isolée du Congo. Baptisée « Coup de tonnerre », cette offensive a été lancée après le refus répété du chef de la rébellion de signer un accord de paix paraphé en avril par Kampala, qui concluait un processus de paix engagé en juillet 2006 devant mettre fin à 20 ans de guerre civile dans le nord de l'Ouganda. L'opération, qui a considérablement réduit la capacité opérationnelle de la LRA, mais qui n'a su capturer son chef, s'est terminée avec le début du retrait des troupes ougandaises en sol congolais le 15 mars 2009. À l'instar de la traque des FDLR, la traque de la LRA devrait se poursuivre avec la collaboration de la Monuc. Depuis décembre 2008, plus d'un millier de civils ont été tués par la LRA dans la province Orientale, selon le Bureau des affaires humanitaires de l'ONU (Ocha).

Dans un autre ordre d'idée, le procès de Thomas Lubanga, premier accusé à être jugé par la Cour pénale internationale (CPI) pour crimes de guerre, s'est ouvert à La Haye le 26 janvier 2009. Fondateur et chef d'une milice active en Ituri dans le nord-est de la RDC, l'Union des patriotes congolais (UPC), Lubanga est accusé d'avoir enrôlé et utilisé des enfants soldats lors d'une guerre meurtrière entre son ethnie, les Hema, et les Lendu. Le procès, qui doit durer plusieurs mois, doit permettre d'entendre 34 témoins de la poursuite, dont certains sont de présumées victimes directes de ses gestes. Au total, 93 victimes alléguées sont représentées par des avocats.

➤ *Positions prises et actions menées par l'APF*

L'APF, lors de la XXXIV^e session de Québec, a dénoncé la poursuite des affrontements dans les provinces de l'est de la RDC et les violations des accords de paix de janvier 2008. L'APF a également encouragé les mesures de nature à garantir la réforme de l'armée et le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des combattants irréguliers. L'APF a exhorté les pays de la région des Grands Lacs à instaurer des conditions favorables au retour volontaire des réfugiés et des ex-combattants et à poursuivre leur coopération en vue de mettre un terme aux activités de groupes armés illégaux.

Par ailleurs, l'APF a réaffirmé son engagement à appuyer le Parlement de la RDC. Dans ce cadre, elle a organisé les 17 et 18 novembre 2008 un séminaire parlementaire d'information et d'échanges sur le statut et le rôle de l'opposition dans une démocratie parlementaire à Kinshasa. Cette rencontre organisée par l'APF en collaboration avec le Parlement congolais était animée par des conférenciers parlementaires de l'espace francophone : Mme Victoire Lasseni Duboze, chargée de mission Afrique, sénatrice (Gabon), M. Marat Abyla, député (Gabon), M. Paul Galand, député (Communauté française de Belgique), M. Richard Cazenave, ancien député (France), M. Didier Berberat, Conseiller national (Suisse) et moi-même. Elle a permis d'aborder la problématique de l'opposition à travers le rôle des groupes politiques, l'organisation du travail parlementaire et les différentes modalités de représentation de l'opposition au sein des instances parlementaires. La qualité des débats et l'assiduité des participants ont montré toute l'importance accordée par les parlementaires congolais au renforcement du fonctionnement démocratique des institutions de leur pays.

Outre ce séminaire, deux autres manifestations de l'APF étaient prévues pour 2009 : la réunion de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles (CECAC) et un séminaire du Réseau des femmes parlementaires. Cependant, suite aux événements politiques qui ont secoué l'Assemblée nationale congolaise au mois de février et mars 2009, la réunion de la CECAC a été déplacée à Luxembourg. Le séminaire d'information et de sensibilisation sur la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes s'est toutefois tenu comme prévu en RDC les 30 et 31 mars 2009.

➤ *Positions prises et actions menées par l'OIF*

La Francophonie a poursuivi tout au long de l'année 2008 son soutien à la mise en place des nouvelles institutions et à la préparation des élections locales. Dans le cadre d'un partenariat avec le PNUD, l'OIF a été chargée de l'élaboration de la documentation juridique appropriée pour les magistrats et de la formation appropriée de ces derniers, ainsi que, le

moment venu, de l'assistance aux contentieux, dans la cadre du renforcement des capacités des juridictions. Deux ateliers ont été organisés par l'OIF à l'intention des magistrats de la Cour suprême de Justice et des juristes de la Commission électorale indépendante sur le contentieux électoral.

Outre cette assistance juridique, l'OIF a encouragé les institutions congolaises à adhérer aux différents Réseaux institutionnels et aux mécanismes francophones dont l'objectif est de remédier à l'insécurité juridique et judiciaire (OHADA)

C. AUTRES SITUATIONS POLITIQUES DANS L'ESPACE FRANCOPHONE

7. BURUNDI

La situation sécuritaire semble se normaliser au Burundi qui tente depuis 2006 de sortir de 13 ans d'une guerre civile qui a fait au moins 300 000 morts.

Le 4 décembre 2008 s'est tenu pour la première fois à Bujumbura, le sommet des chefs d'État et de gouvernement de la région des Grands Lacs prenant part à l'Initiative régionale de paix pour le Burundi. Ces négociations ont permis la levée des ultimes obstacles qui empêchaient la mise en œuvre effective de l'accord global de cessez-le-feu signé en 2006. Comme nous l'avons étudié lors de nos précédentes réunions, l'application de cet accord achoppait essentiellement sur le partage des pouvoirs politique et militaire entre le gouvernement et les Forces nationales de libération (FNL) ainsi que sur la reconnaissance du mouvement nommé le « Palipehutu-FNL ».

Au sortir de cette rencontre, le président burundais, Pierre Nkurunziza, s'est engagé à accorder aux cadres rebelles du FNL, 33 postes à responsabilité et à libérer tous les prisonniers politiques et de guerre avant la fin du mois de décembre 2008. Les FNL, dernière rébellion active au Burundi, ont quant à eux annoncé s'être conformées à la Constitution en renonçant à toute référence ethnique dans leur nom. Les FNL constituaient jusqu'à présent la branche militaire du mouvement rebelle burundais, dont la branche politique s'appelait le Parti pour la libération du peuple hutu (Palipehutu). Ce changement de nom a d'ailleurs permis le passage au statut de parti politique de l'ex-rébellion des Forces nationales de libération (FNL) le 23 avril 2009.

Par ailleurs, le chef des FNL, Agathon Rwasa, a promis d'envoyer l'ensemble de ses combattants dans des sites de rassemblement désignés, élément essentiel à la mise en œuvre du processus de démobilisation, désarmement et réintégration (DDR). Le gouvernement du Burundi et les FNL ont conjointement entamé ce processus le 30 janvier 2009. Près de 3 500 ex-rebelles ont été intégrés courant avril dans l'armée et la police tandis que 5 000 autres auraient été démobilisés le 15 mai.

Le Burundi organisera en 2010 des élections générales (présidentielle, législatives et sénatoriales). Le 3 mars 2009, le président burundais a révisé pour la troisième fois un décret créant une Commission électorale nationale indépendante (Ceni) en vue de ces scrutins. Les deux premiers décrets, signés en juin et décembre 2008, avaient été rejetés par l'opposition qui les accusait de mettre en place une Ceni aux ordres de l'exécutif. Le texte initial donnait au chef de l'État la possibilité de démettre un membre « accusé de tout acte de nature à perturber les élections ». Après avoir rejeté le 20 janvier 2009 une première commission nommée par le président qui avait alors été accusé d'avoir mis sur pied un organe sur mesure dans la perspective des élections, l'Assemblée nationale et le Sénat du Burundi ont approuvé le 13 février 2009 à la quasi-unanimité les nominations des membres de la Ceni.

Dans un autre ordre d'idée, l'Assemblée nationale burundaise a adopté le 22 novembre 2008 le nouveau Code pénal prévoyant notamment l'abolition de la peine de mort, mais pénalisant les relations homosexuelles. Rejeté par le Sénat le 17 février 2009, l'article qui criminalise l'homosexualité a été approuvé en deuxième lecture à la quasi-unanimité par l'Assemblée nationale. Selon la loi burundaise, c'est un ultime vote de l'Assemblée qui prévaut lorsque les deux chambres, réunies en commission paritaire, ne s'entendent pas sur un texte de compromis.

8. CAMBODGE

Le conflit opposant le Cambodge et la Thaïlande ayant pour objet l'ancien temple de Preah Vihear a été ravivé en juillet 2008, après une accalmie de près d'un demi-siècle, lorsque l'édifice a été inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, à la demande du Cambodge. Situé à 400 kilomètres au nord de la capitale Phnom Penh, à la frontière de la Thaïlande, ce temple relève de la souveraineté du Cambodge, par une décision de la Cour internationale de justice de La Haye en 1962. Cependant, la Thaïlande qui en contrôle le principal accès, a estimé que certains secteurs, notamment en contrebas de l'édifice, n'ont pas été bien démarqués.

Le 15 octobre 2008, un échange de tirs a fait des morts parmi les soldats des deux pays. Suite aux négociations tenues à Siem Reap en novembre 2008, une nouvelle rencontre s'est tenue à Phnom Penh en janvier 2009 par laquelle, les deux ministres des Affaires étrangères se sont engagés à poursuivre les négociations pour régler ce problème de démarcation frontalière de manière « pacifique et amicale ».

Au début de février 2009, des négociateurs thaïlandais et cambodgiens ont entamé d'autres discussions dans le cadre d'une commission conjointe chargée de démarquer la frontière. Parallèlement, une seconde commission conjointe a été prévue pour discuter de la limite maritime des deux pays dans le Golfe de Thaïlande.

Récemment, le 3 avril 2009, un second incident s'est déroulé, toujours au même lieu, dit *Veal Intry*. Suite à cet incident, le gouvernement cambodgien a précisé dans un communiqué accompagné d'une note diplomatique du 4 avril :

- que le lieu de l'incident Veal Intry est situé au point VA 6392 profondément à l'intérieur du Cambodge, indiqué sur la carte de 1908 de la Commission mixte franco-siamoise, mise en place par l'Accord de délimitation de 1904 auquel se réfère le MOU bilatéral Cambodge-Thaïlande de l'année 2000.
- que depuis longtemps, l'armée thaïlandaise a essayé d'entrer dans le territoire du Cambodge en se servant des cartes unilatérales, distinctes des cartes de la Commission mixte, donc sans base juridique,
- que cette même armée a utilisé les armes lourdes, causant des dégâts matériels au site historique et aux habitations avoisinantes en territoire cambodgien,
- et que le Cambodge est toujours convaincu que ces incidents frontaliers peuvent toujours être réglés par voie pacifique et par négociation bilatérale (malgré le litige, fin février, le premier ministre cambodgien, M. Hun Sen, s'est rendu au Sommet de l'ASEAN en Thaïlande, et des négociations bilatérales ont eu cours à Phnom Penh les 6 et 7 avril).

Il faut donc se réjouir de ces initiatives de règlement pacifique et les soutenir.

Par ailleurs, vous me permettrez de signaler que le tribunal cambodgien chargé de juger un ancien tortionnaire sous le régime communiste des Khmers rouges s'est ouvert à Phnom Penh le 17 février 2009. L'accusé, Kaing Guek Eav, plus connu sous le nom de « Duch », commandait la prison de Tuol Sleng (S-21). Il est poursuivi pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité, tortures et meurtres avec préméditation. Arrêté en 1999 par les

autorités cambodgiennes, il est le premier ex-responsable khmer rouge à avoir été transféré en 2007 vers le tribunal spécial de Phnom Penh. Quatre autres dignitaires de l'ancien régime seront jugés à des dates ultérieures.

9. CAMEROUN

La péninsule de Bakassi, objet depuis 15 ans d'un différend frontalier, a été officiellement rétrocédée au Cameroun par le Nigeria le 14 août 2008. Le transfert de souveraineté de ce territoire de 1 000 km², à dominante de mangrove, situé dans le golfe de Guinée et potentiellement riche en pétrole, en gaz et en ressources halieutiques s'est déroulé en vertu de l'accord de rétrocession de Greentree signé en juin 2006. Ce transfert est advenu en application d'une décision de la Cour internationale de Justice de La Haye datant d'octobre 2002 qui a attribué la souveraineté de la péninsule disputée au Cameroun.

Malgré la remise en question de la détermination du Nigeria à respecter son engagement de rétrocession après que le Parlement fédéral et l'armée eurent accusé l'ancien président nigérian Olosegun Obasanjo d'avoir agi de façon unilatérale en acceptant l'accord en 2006, le processus s'est déroulé sans heurt. Depuis novembre 2007, le Nigeria, qui avait évacué une partie de la péninsule en 2006, y entretenait encore des fonctionnaires et une police. Parmi les populations nigérianes vivant à Bakassi, certains individus ont été rapatriés tandis que d'autres sont restés, espérant que la décision soit révisée ou se disant prêts à vivre désormais comme des étrangers au Cameroun.

La péninsule de Bakassi demeure cependant une région très instable alors qu'elle est écumée par des groupes armés aux motivations parfois floues. Depuis novembre 2007, près de 30 militaires, un sous-préfet camerounais et une vingtaine d'assaillants y ont été tués dans des attaques. Ces derniers mois, plusieurs incidents ont opposé les forces camerounaises à des groupes armés criminels agissant dans la péninsule.

De plus, les attaques en mer se multiplient depuis un an dans cette région. Fin octobre 2008, dix personnes, dont sept Français, un Sénégalais et un Tunisien, opérant sur un navire du secteur pétrolier, ont été enlevées au large de la péninsule et retenues en otage pendant douze jours par un groupe rebelle, les Bakassi Freedom Fighters (BFF). Avant cette prise d'otages, le groupe armé, membre du mouvement nigérian du Niger Delta Defence and Security Council (NDDSC), avait revendiqué l'attaque contre un chalutier dans les eaux territoriales camerounaises début octobre. Le 14 mars 2009, six expatriés d'une société liée au secteur pétrolier ont également été enlevés au large de la péninsule. Bien que l'autodétermination de la péninsule fasse partie des revendications des rebelles, ces groupes seraient essentiellement poussés par des motivations pécuniaires.

10. COMORES

À la suite de longues et difficiles consultations entre les Autorités de l'Union des Comores et les trois Présidents des îles sur une révision constitutionnelle destinée à rationaliser et à simplifier le dispositif institutionnel issu de l'Accord de Fomboni, et qui n'a pas abouti à un consensus, le Président de l'Union, Ahmed Abdallah Mohamed Sambi a organisé, le 17 mai 2009, un référendum constitutionnel.

Les résultats officiels du référendum proclamés par la Cour constitutionnelle sont les suivants : le « OUI » a recueilli 156 055 voix (93,908 %) et le « NON » 10 124 (6,092 %). Le taux de participation est de 51,76%.

Plusieurs opposants ont dénoncé ce référendum alléguant que ce dernier était un moyen détourné pour M. Sambi de se maintenir au pouvoir. En effet, la présidence de l'Union des Comores devait, en principe, revenir en 2010 à l'île Mohéli au terme du mandat de M. Sambi, un Anjounaï. Après avoir rejeté ouvertement ces accusations, M. Sambi a annoncé fin 2008 qu'il souhaitait prolonger d'un an son mandat afin de regrouper les élections en 2011, ce que le « OUI » au référendum lui permet de faire.

Il est à souligner que la campagne électorale et le vote se sont déroulés sans entraves majeures, malgré les annonces des opposants au référendum qui ont déclaré vouloir empêcher son déroulement par tous moyens. Les Comoriens opposés au référendum ont mis en avant les violations du code électoral notamment en ce qui concerne la révision annuelle des listes électorales et la procédure de nomination « irrégulière » de certains membres de la Commission électorale nationale indépendante (CENI). En effet, les Présidents de la Grande Comore et de Mohéli ainsi que le Président de l'Assemblée de l'Union ont décidé de ne pas désigner leurs Représentants respectifs à cette Institution. Les deux premiers ont aussi refusé de mettre en place les Commissions électorales insulaires. La Cour a cependant déclaré irrecevable le recours déposé par le Président de la Grande Comore, tendant à faire annuler les résultats.

La nouvelle Constitution est entrée en vigueur dès sa promulgation par le Président de l'Union, dans la semaine qui a suivi la proclamation officielle des résultats par la Cour Constitutionnelle.

Les grandes modifications constitutionnelles introduites par le nouveau texte concernent :

- La nouvelle définition des titres et fonctions :
 - les Présidents des îles sont devenus Gouverneurs
 - les Assemblées des îles deviennent des Conseils des îles et les Députés des Conseillers des îles
 - la Loi fondamentale devient Loi statutaire
 - les Ministres insulaires deviennent Commissaires ;
- L'harmonisation des mandats électifs : la durée du mandat du Président de l'Union, initialement de 4 ans, est portée à 5 afin de coïncider avec celle des Gouverneurs des îles. Les Députés de l'Union et les Conseillers des trois îles seront élus à la même date. Aussi le nombre des Vice-présidents de l'Union est passé de 2 à 3. En vue de réaliser cette harmonisation des mandats, les Députés de l'Union et les Conseillers des îles doivent déterminer, en Congrès et à la majorité absolue, la date des élections

du Président de l'Union et des Gouverneurs. Or, le mandat des Députés est arrivé à expiration le 28 avril 2009 (le mandat a commencé à courir dès la publication des résultats des législatives en 2004). La Cour constitutionnelle l'a confirmé dans un arrêt rendu le 7 mai dernier. Les Députés contestent cette interprétation de la loi ;

- La possibilité accordée au Président de l'Union, après habilitation de l'Assemblée de l'Union, de légiférer par ordonnances sur des matières relevant de la compétence de cette dernière ;
- La dissolution de l'Assemblée de l'Union : le Président de l'Union a le droit de dissoudre l'Assemblée de l'Union (après consultation du Président de cette institution), alors que cette dernière n'a le droit de le destituer. En revanche, elle peut voter une pétition contre les ministres (par 1/3 de ses membres) et obliger ainsi le Président à mettre fin aux fonctions desdits ministres. En cas de dissolution, de nouvelles élections sont organisées au plus tard dans les 40 jours qui suivent. Le nombre des Députés de l'Union élus au suffrage universel passe de 18 à 24 et celui des Députés issus des îles passe 15 à 9 (3 par île) l'Assemblée se renouvelle intégralement ;
- Le nouvel article 5 établit les attributions des Gouverneurs qui peuvent se limiter au suivi et à l'exécution des activités insulaires ;
- La répartition des tâches entre les autorités insulaires : les Gouverneurs exercent la fonction exécutive dans leurs îles respectives et les Conseils des îles gardent leur fonction délibérative. Le nombre des Conseillers est limité par la Constitution, selon l'importance démographique ;
- L'islam, qui devient religion d'État.

Référendum à Mayotte

Vous me permettez de signaler qu'un autre référendum s'est tenu à Mayotte le 29 mars 2009. Les 72 035 électeurs mahorais inscrits ont décidé de faire de Mayotte en 2011 le 101^e département français et le 5^e département d'outre-mer (DOM), le « OUI » l'ayant emporté avec 95,2 % des suffrages exprimés pour un taux de participation de 61,02 %. La tenue de ce référendum est contestée par les autorités comoriennes.

11. GÉORGIE

Les volontés séparatistes de deux provinces géorgiennes, l'Ossétie du Sud et l'Abkhazie ont mené à une intervention militaire russe, largement médiatisée, en Géorgie à l'été 2008. Les deux provinces touchées aspirent à rejoindre la Fédération de Russie et reçoivent le support du gouvernement de Moscou.

Après plusieurs jours d'accrochages frontaliers entre séparatistes ossètes et l'armée géorgienne, les hostilités ont commencé dans la nuit du 7 au 8 août 2008 par un assaut des troupes géorgiennes en Ossétie du Sud. Le président géorgien, Mikheil Saakachvili justifiera cette attaque par sa volonté « d'établir l'ordre constitutionnel dans l'ensemble de la région. »

La tentative géorgienne de reprendre par la force le contrôle de cette région séparatiste a cependant entraîné une riposte immédiate de l'armée russe, stationnée dans la région en vertu du mandat de maintien de la paix confié à la CEI en 1992. Se fondant sur le fait que la grande majorité des Ossètes du Sud ont un passeport de la Fédération de Russie, le président russe, Dmitri Medvedev, ordonna à ses troupes d'intervenir afin de protéger la population de l'Ossétie du Sud et de contraindre la Géorgie à la paix. Le 8 août 2008, des blindés russes ne mettront que quelques heures à gagner la capitale provinciale d'Ossétie du Sud, Tskhinvali.

Cette intrusion en sol géorgien, considéré par le Président Saakachvili comme une « agression militaire directe » mobilisera rapidement la communauté internationale. Réuni en urgence à la demande de Moscou, le Conseil de sécurité de l'ONU n'arrivera cependant pas à un accord sur la situation tandis que l'Union européenne, l'OTAN, le Conseil de l'Europe et l'OSCE inciteront les deux parties à convenir d'un cessez-le-feu.

Le 11 août 2008, la Russie accroît ses opérations sur le territoire géorgien, sans toutefois menacer directement la capitale. Le conflit s'étend en Abkhazie, autre province séparatiste et les villes de Gori et Poti, près de Tbilissi, sont touchées par de violents affrontements.

Après quatre jours de conflit avec les forces géorgiennes, Medvedev annonce le 12 août 2008 que ces objectifs sont atteints et que les troupes russes resteront sur les positions définies par l'accord de 1992 pour garantir la paix dans la région. Selon le Haut-commissariat de l'ONU pour les réfugiés, ce conflit a fait au moins 100 000 déplacés. La Géorgie dépose une plainte pour nettoyage ethnique contre la Russie devant la Cour pénale internationale tandis que la Cour européenne des droits de l'Homme recommandera à la Russie de s'abstenir de toute mesure « susceptible de menacer la vie ou la santé des populations civiles » en Géorgie.

Le 16 août 2008, sous médiation européenne et américaine, est signé un cessez-le-feu qui met, au moins temporairement, fin au conflit, sans régler pour autant les questions ossètes et Abkhazes. Le 26 août 2008, la Fédération de Russie reconnaît officiellement l'indépendance de l'Ossétie du Sud et l'Abkhazie et se dit prête « à assurer la sécurité de ces deux États ». Depuis, les discussions entre les deux parties, organisées entre autres par l'ONU et l'Union européenne, ont fréquemment échoué dû au désaccord sur la situation de ces deux provinces.

Début mars 2009, l'OTAN, qui avait coupé entièrement le dialogue avec la Russie lors du conflit, a repris ses relations avec Moscou. Cependant, malgré un réchauffement des

relations entre Washington et Moscou depuis l'arrivée en poste du Président Obama, aucune négociation ne semble avoir été conclue entre la Russie et la Géorgie et les tensions sont toujours palpables entre les deux États, la Russie ayant récemment déclaré vouloir traduire les dirigeants géorgiens devant la justice internationale pour nettoyage ethnique. Cette situation inédite n'est pas sans conséquence sur le plan international.

12. GUINÉE-BISSAU

Dans la nuit du 2 mars 2009, le président bissau-guinéen Joao Bernardo Vieira a été tué par l'armée au moment où il tentait de fuir sa maison attaquée par un groupe de militaires. Cet acte aurait été fait en représailles à un attentat à la bombe commis la veille contre le quartier général de l'armée à Bissau et qui a coûté la vie au chef d'état-major de l'armée, le général Tagmé Na Waié. Ces assassinats interviennent à un moment où des efforts étaient entrepris pour consolider la paix et renforcer le processus démocratique après les élections législatives de novembre 2008.

Le 23 novembre 2008, un groupe de militaires avait déjà attaqué de nuit la résidence du chef de l'État, Joao Bernardo Vieira, à Bissau, faisant deux morts au sein de la garde. Le président avait alors reproché au général Na Waié de ne pas être intervenu. Depuis, des violences récurrentes affectaient la capitale dans un contexte de profondes divergences entre l'armée, la présidence et le ministère de l'Administration interne.

La communauté internationale a rapidement condamné les assassinats, notamment l'Union africaine, la Cédéao et la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP). L'Assemblée parlementaire de la Francophonie a, par voie de communiqué, fermement condamné l'assassinat du Président de la République de Guinée-Bissau. Tout en appelant au respect des dispositions constitutionnelles, l'APF a souhaité que toute la lumière soit faite sur les conditions dans lesquelles le chef d'état-major des armées et le Président de la République ont trouvé la mort.

Une commission d'enquête nationale, dirigée par le procureur général de Guinée-Bissau, Luis Manuel Cabral et composée de cinq policiers, trois magistrats et deux militaires, a été mise sur pied au lendemain de l'assassinat de Vieira. Bien que cette commission bénéficie d'un appui de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (Cédéao), M. Cobral a déploré le manque de moyen financier mis à la disposition de l'investigation.

L'ordre constitutionnel concernant la transmission du pouvoir semble avoir été respecté après cet assassinat puisque le président de l'Assemblée nationale, M. Raimundo Pereira a été nommé président par intérim. De plus, le premier ministre Carlos Gomes Junior a indiqué qu'une élection présidentielle serait organisée dans les 60 jours, comme l'exige la Constitution.

Après tractations, la date de l'élection présidentielle anticipée a été fixée au 28 juin 2009. Conformément aux textes électoraux, la Cour suprême a validé douze candidatures à ce scrutin, tandis que sept candidatures ont été rejetées définitivement, dont celles de deux ex-premiers ministres José Francisco Fadul (1999) et Aristides Gomes (2005-2007).

La campagne électorale officielle s'est déroulée du 4 au 26 juin 2009. L'OIF a apporté un appui matériel à la Commission électorale indépendante (matériel informatique et bureautique).

L'armée, dirigée par le chef d'état-major par intérim, M. Zamora Induta, a été accusée de certaines violations des droits de l'homme, notamment des arrestations arbitraires. Le 5 juin 2009, au début de la campagne électorale, l'ex-ministre de l'Administration territoriale et candidat à la présidentielle, Baciro Dabo et l'ex-ministre de la Défense, Helder Proença, ont été tués par des militaires qui les accusaient de préparer un coup d'État.

L'élection laisse entrevoir une possible sortie de crise en Guinée-Bissau. Les résultats provisoires des élections placent Malam Bacai Sanha du PAIGC et Koumba Yala du PRS en position pour le second tour prévu le 2 août prochain.

Veillez noter que la Guinée-Bissau n'est plus invitée aux réunions de l'APF suite à une décision de la Délégation permanente de l'APF en raison de ses arriérés de cotisations.

13. LIBAN

Nous observerons un certain retour au calme ces derniers mois au Liban après trois ans de troubles marqués par une série d'assassinats politiques, une guerre entre Israël et le Hezbollah chiite à l'été 2006, des affrontements dans un camp palestinien entre l'armée et des islamistes et une crise politique qui a paralysé les institutions de l'État pendant un an et demi, a entravé l'élection du président de la République pendant six mois et a dégénéré en affrontements intercommunautaires sanglants en mai 2008. L'accord de Doha, accepté le 21 mai 2008 par les différentes parties libanaises, a permis l'élection d'un président de la République, M. Michel Sleimane, et la formation d'un gouvernement d'union nationale.

Des élections législatives, considérées comme cruciales dans le processus de pacification du pays, se sont déroulées le 7 juin 2009. La coalition menée par le parti de Saad Hariri est sortie renforcée après avoir obtenu 71 des 128 sièges du Parlement contre 57 pour le Hezbollah et ses alliés.

Le Hezbollah, qui a accepté les résultats, a appelé à la formation d'un gouvernement d'union nationale. La majorité, sans écarter ce scénario, refuse cependant que l'opposition dispose d'un droit de blocage dans un tel cabinet comme c'est le cas dans l'actuel gouvernement d'union. À la suite de ce scrutin, M. Nabih Berri a été reconduit pour la cinquième fois à la présidence d'un Parlement libanais.

Une mission d'information et de contacts a été dépêchée par la Francophonie à l'occasion de ces élections. L'APF y était représenté par M. André Drolet, député (Québec) et Mme Paulette Oyane Ondo, député (Gabon). L'objectif de cette mission était de prendre la mesure des actions mises en oeuvre par tous les acteurs en faveur de la tenue d'élections libres fiables et transparentes et aussi de « rendre compte des pratiques utiles » qui, développées pour ces élections, seraient susceptibles « d'asseoir la confiance entre tous les protagonistes et ainsi d'enrichir le corpus d'expériences positives francophones ».

La mission a rencontré dans le cadre de son mandat les hautes Autorités politiques nationales, les responsables d'institutions en charge de la préparation, de l'organisation et du contrôle des élections, les dirigeants des principaux partis politiques en compétition, les représentants de la société civile ainsi que les partenaires bilatéraux et multinationaux impliqués dans le processus électoral au Liban.

La mission a relevé que dans une mobilisation sans précédent, reflétée notamment par un taux de participation élevé, le peuple libanais s'est exprimé dans le calme lors des élections législatives du 7 juin 2009. Elle a également salué l'efficacité et la transparence qui ont marqué l'organisation et le déroulement de ces élections.

Dans un autre ordre d'idée, le Tribunal spécial pour le Liban (TSL) chargé de juger les auteurs présumés d'attaques terroristes contre des personnalités libanaises, dont l'assassinat de l'ex-premier ministre libanais Rafic Hariri, a entamé ses travaux le 1^{er} mars 2009 à Leidschendam, près de La Haye. Ce tribunal à caractère international a une existence juridique depuis le 10 juin 2007, conformément à la résolution 1757 du Conseil de sécurité. Il comptera 11 juges, dont quatre Libanais. M. Daniel Bellemare, magistrat canadien, sera le procureur tout en conservant son rôle d'enquêteur principal tant que durera l'investigation en cours. La Commission, créée pour enquêter sur l'assassinat de Rafic Hariri, a également été mandatée par le Conseil de sécurité pour apporter une aide au gouvernement libanais dans ses

enquêtes sur 20 autres attentats commis depuis 2004, dont certains qui visaient des parlementaires et qui ont été déplorés par notre Assemblée.

Depuis la mi-novembre 2008, la traque par l'armée libanaise de membres présumés du groupe radical du Fatah al Islam, impliqués dans des attentats contre des soldats libanais, s'intensifie dans le plus grand des camps de réfugiés palestiniens du Liban, *Ain Héroué*. Les informations faisant état de leur présence ont fait ressurgir des craintes d'un embrasement du camp à la manière de celui de Nahr al-Bared l'année dernière, où le Fatah al Islam a affronté l'armée libanaise pendant plus de trois mois. Ces combats avaient fait plus de 400 morts, dont 168 soldats libanais. Rasé lors de ces combats, Nahr al-Bared entame un long processus de reconstruction qui devrait le transformer en camp modèle. Si l'État libanais espère grâce à la reconstruction de Nahr al-Bared donner une meilleure qualité de vie à ses habitants, il aspire également à imposer pour la première fois sa souveraineté sur ce territoire souvent considéré comme un îlot de non-droit échappant au contrôle de son armée.

Le 15 octobre 2008, la Syrie et le Liban ont établi des relations diplomatiques pour la première fois depuis leur indépendance, il y a plus de 60 ans, entamant un premier pas vers une normalisation de leurs relations. Le 12 mai 2009, les deux pays ont annoncé avoir convenu de renforcer leur coordination dans la lutte contre le terrorisme.

Par ailleurs, la tension reste vive entre Israël et le Hezbollah à la frontière Sud. Le 8 janvier 2009, alors que l'opération lancée le 27 décembre 2008 contre le Hamas dans la bande de Gaza était en cours, quatre roquettes tirées à partir du Liban se sont abattues dans le nord d'Israël, blessant deux femmes. Ces tirs isolés ont fait craindre l'embrasement sur un nouveau front dans la guerre de Gaza. L'armée israélienne a riposté en tirant plusieurs obus vers le Liban. Une semaine plus tard, plusieurs autres roquettes se sont abattues sur le nord d'Israël, sans faire de victimes.

Le 29 janvier 2009, Hassan Nasrallah, chef du parti chiite libanais, a affirmé que sa formation était prête à faire face à une nouvelle guerre avec Israël. Il a par ailleurs indiqué que son parti désirait toujours de venger la mort de l'un de ses chefs, Imad Moughnieh, qu'il impute au Mossad (renseignements extérieurs israéliens), et ce, même si l'État hébreu a toujours nié une quelconque implication. En réponse à cette affirmation, le ministre israélien de la Défense, Ehud Barak, a adressé une mise en garde contre une éventuelle attaque de la milice chiite libanaise contre Israël. Il a entre autres affirmé qu'Israël tiendrait le gouvernement libanais responsable d'une éventuelle attaque sur son territoire, car le Hezbollah siège au gouvernement à Beyrouth.

Le 21 février 2009, huit obus d'artillerie israéliens se sont abattus sur une région du Sud Liban en représailles à des roquettes lancées sur l'État hébreu à partir du territoire libanais. Le premier ministre libanais Fouad Siniora a condamné ces échanges de tirs évoquant une agression du territoire libanais. Le Hezbollah a nié son implication.

14. MOLDAVIE

Des troubles politiques ont secoué la Moldavie, un pays observateur de l'APF, lors de la réunion de la Commission politique de Luang Prabang (Laos). Il a donc été choisi d'intégrer ce pays au présent rapport.

Le 7 avril 2009, après l'annonce de la victoire écrasante – 50 % des voix — du Parti communiste moldave aux élections législatives, près de trois journées de violentes manifestations ont secoué la capitale, Chisinau. La foule, majoritairement composée de jeunes exprimant leur rejet de la victoire des communistes aux élections, a pris d'assaut la présidence et le Parlement où un incendie qui a fait un mort s'est déclaré. Par ailleurs, de violents heurts se sont produits avec les forces de l'ordre, faisant des dizaines de blessés.

La situation est revenue au calme le 10 avril 2009 après que le chef de l'État sortant, Vladimir Voronine, ait demandé à la Cour constitutionnelle d'ordonner un nouveau comptage des voix.

Le nouveau comptage, boycotté par l'opposition qui affirme que des falsifications ont eu lieu lors de l'établissement des listes et non pendant l'élection, a confirmé la victoire du parti communiste.

Vladimir Voronine au pouvoir depuis 2001, ne peut briguer un troisième mandat. Il reste cependant dans la vie politique du pays alors qu'il a été élu le 12 mai 2009 à la présidence du Parlement.

La majorité communiste a échoué à deux reprises à faire élire son candidat à la présidence du pays, le premier ministre Zinaïda Greceanii. Conformément à la Constitution, qui prévoit que si un deuxième vote échoue, l'Assemblée a été dissoute et de nouvelles élections législatives anticipées doivent avoir lieu le 29 juillet 2009.

15. NIGER

Le président du Niger Mamadou Tandja a dissous le Parlement le 26 mai 2009, après que la Cour constitutionnelle, plus haute juridiction du pays, a émis un avis défavorable à la tenue d'un référendum, estimant que l'article 49 de la Constitution ne peut servir de fondement à un changement de la Constitution. Cet article 49 autorise le président à convoquer un référendum sur certains textes.

La dissolution de l'Assemblée nationale, élue en 2004 pour 5 ans, a été prononcée alors que les 113 élus examinaient une lettre du président pour les informer de sa décision d'organiser un référendum sur une nouvelle constitution qui lui permettrait de rester au pouvoir au-delà de son dernier quinquennat. La crise entre M. Tandja et le parlement couvait cependant depuis fin 2008, lorsque les élus avaient rejeté une pétition de ses partisans demandant une rallonge de trois ans de l'actuel mandat présidentiel.

Le 20 juin 2009, le président Tandja a signé un décret convoquant le corps électoral pour le 20 août 2009 en vue de législatives anticipées visant à renouveler le Parlement. Cette date a été fixée par la Commission électorale nationale indépendante (Ceni) chargée d'organiser et de superviser le scrutin. La Ceni n'a toutefois pas retenu dans son calendrier la date du 4 août 2009, retenue par le président Tandja pour la tenue d'un référendum pour faire adopter une nouvelle constitution qui lui aurait permis de briguer un troisième mandat en décembre.

Le 24 mai 2009, 231 associations et partis politiques, dont certains issus de la coalition qui soutient M. Tandja, avaient créé le Front pour la Défense de la Démocratie (FDD) pour faire échec au référendum de M. Tandja.

Le président s'est arrogé le 26 juin 2009 des pouvoirs exceptionnels (art 53 de la constitution) pour gouverner par décrets et ordonnances, estimant que « l'indépendance de la République est menacée ». Ceci lui a permis de dissoudre la Cour constitutionnelle qui s'est opposée par trois fois à son projet de référendum. Il a ainsi suspendu par décrets les articles 104 et 105 de la Constitution sur les modalités de nomination des sept membres de la Cour et, surtout, leur inamovibilité durant leur mandat de six ans. Le président Tandja a depuis nommé de nouveaux membres à la Cour.

Élu en 1999 puis en 2004, M. Tandja a plusieurs fois promis de se retirer le 22 décembre 2009. Mais le 8 mai, le porte-parole du gouvernement Mohamed Ben Omar a annoncé que M. Tandja convoquerait un référendum pour remplacer l'actuelle constitution. L'élection présidentielle est normalement prévue le 14 novembre 2009. M. Tandja désire se maintenir au pouvoir à l'expiration de son second mandat, affirmant qu'il doit achever plusieurs projets, entrepris au nom de la stabilité du pays.

Le conseil des sages de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cédéao) a prévenu que le Niger encourait des sanctions allant de la suspension au blocus économique, en cas de référendum. En effet, un engagement des États membres de la Cédéao leur interdit de modifier leur constitution dans les six mois précédant une élection sans consensus des acteurs politiques du pays. Le secrétaire général de l'ONU Ban Ki-moon s'est dit profondément préoccupé par les événements du Niger, appelant à la retenue et au dialogue pour résoudre la crise politique.

L'Organisation internationale de la Francophonie, par la voie de son Secrétaire général, a appelé au respect de l'État de droit et au fonctionnement régulier des institutions.

La XVIIe Assemblée régionale Afrique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Dakar les 17 et 18 mai 2009, a appelé au strict respect des dispositions constitutionnelles en vigueur au Niger.

16. CRISE AU DARFOUR : RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE ET TCHAD

Nous abordons depuis quelque temps la crise au Darfour, province occidentale du Soudan qui n'est pas membre de la Francophonie, outre les raisons humanitaires, en raison des dangers de déstabilisation que présente la situation dans cette région pour deux pays francophones limitrophes, la République centrafricaine et le Tchad.

Le conflit, déclenché en février 2003 quand des rebelles ont pris les armes contre le gouvernement du président soudanais Omar El-Béchar, est devenu plus complexe avec le morcellement de la rébellion en plusieurs factions. Un cessez-le-feu inconditionnel a été proclamé par le président soudanais à la mi-novembre 2008, mais a été rejeté par les rebelles.

L'Opération de l'Union européenne au Tchad et en République centrafricaine (Eufor Tchad/RCA), a passé le 17 mars 2009 le flambeau à une force de l'ONU (Minurcat). Forte de près de 5 200 hommes, cette opération militaire a pour objectif d'y améliorer la sécurité et plus particulièrement de contribuer à la protection des réfugiés et des personnes déplacées, et de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et la libre circulation du personnel humanitaire. Les travailleurs humanitaires seraient toujours quotidiennement attaqués et l'insécurité sur les routes et le coût du transport aérien freinent sérieusement l'acheminement de l'aide alimentaire aux populations.

Au début du mois de mars 2009, la Cour pénale internationale a lancé un mandat d'arrêt contre le président soudanais Omar el-Béchar, accusé de crimes de guerre et crimes contre l'humanité. Plusieurs organisations internationales installées au Darfour ont été expulsées, faisant craindre un nouvel afflux de réfugiés au Tchad et en Centrafrique

Tchad

Sous pression internationale, le Soudan a accepté au mois de juillet de l'année dernière le principe d'une reprise des relations diplomatiques, rompues en mai 2008, avec le Tchad. Ce dernier, qui abrite quelque 450 000 réfugiés darfouris et déplacés tchadiens dans l'est de son territoire, estime cependant que la normalisation de ses relations avec Khartoum passe avant tout par une solution au Darfour.

Les deux pays entretiennent des relations tumultueuses depuis cinq ans, s'accusant mutuellement de déstabilisation par groupes armés interposés. Le Soudan a rompu ses relations avec N'Djamena, l'accusant d'être derrière l'attaque, en mai 2008, du Mouvement pour la Justice et l'Égalité (JEM) sur Omdurman, ville jumelle de Khartoum. Depuis 2005, le Tchad a subi 28 attaques venant du Soudan dont deux importantes offensives rebelles sur sa capitale, N'Djamena, le 13 avril 2006 et les 2 et 3 février 2008. Cette dernière, qui a fait près de 600 morts et déplacé plusieurs dizaines de milliers de Tchadiens, s'est déroulée pendant la Réunion du Bureau de l'APF à Bujumbura. Le Président de l'Assemblée nationale tchadienne avait alors profité de ce cadre pour dénoncer l'attaque. La dernière agression en date s'est produite à la mi-juin 2008.

Le 2 septembre 2008, le rapport de la Commission d'Enquête sur les événements survenus en République du Tchad du 28 janvier au 8 février 2008 et leurs conséquences a été publié. Cette commission, au sein de laquelle l'Organisation internationale de la Francophonie jouait, au même titre que la France, l'Union européenne et l'Union africaine, un

rôle d'observateur, visait à faire la lumière sur la disparition pendant plusieurs jours de dirigeants de l'opposition lors de l'importante offensive rebelle soudanaise en février 2008. Bien que la Commission d'Enquête soit arrivée à un certain nombre de recommandations tenant, d'une part, à l'amélioration du climat général au Tchad et, d'autre part, à la poursuite des enquêtes non achevées et à la traduction en justice des responsables identifiés d'enlèvements de personnalités politiques et civiles et d'actes attentatoires à la dignité humaine, elle n'a pas su faire la vérité sur certaines affaires, en particulier sur le cas emblématique de la disparition de l'opposant politique Ibni Oumar Mahamat Saleh.

Le Tchad a été l'objet, début mai 2009, d'une importante offensive sur son territoire d'éléments puissamment armés venus de l'Extérieur et regroupés au sein de l'Union des Forces de la résistance. Cette nouvelle tentative de déstabilisation repoussée en quelques jours par les Forces armées nationales donne la mesure de la gravité persistante de la situation politico-militaire régionale. Largement condamnée par la Communauté internationale elle constitue clairement une violation grave des Accords politiques conclus en Libye en 2006, en Arabie Saoudite en 2007, à Dakar au Sénégal en mars 2008 et enfin à Doha au Qatar en mai 2009 et dont la mise en œuvre a été soutenue et encouragée par la Francophonie.

C'est dans ce contexte difficile que l'application de l'Accord politique du 13 août 2007 s'est efforcée de progresser dans le cadre des travaux du Comité de suivi et d'Appui de l'Accord en vue du renforcement du processus démocratique au Tchad, avec l'appui des partenaires bilatéraux et multilatéraux et en particulier dans la phase actuelle de celui de l'OIF.

Dans un autre ordre d'idée, des cartes d'identité de réfugiés ont commencé à être délivrées aux Soudanais abrités dans l'est du Tchad au début de juin 2009. Cette opération, qui vise tous les réfugiés Soudanais et Centrafricains abrités dans une douzaine de camps dans l'est du Tchad, donne aux réfugiés une existence légale et facilite leurs mouvements.

République centrafricaine

Un Dialogue politique inclusif (DPI) rassemblant des représentants du pouvoir, de l'opposition, des rébellions, de la société civile et d'instances internationales, s'est tenu à Bangui du 8 au 20 décembre 2008 sous la médiation du président gabonais Omar Bongo Ondimba. Ce dialogue doit permettre à la Centrafrique de sortir des crises qui la déstabilisent depuis plusieurs années. Au préalable, certaines rébellions ont signé des cessez-le-feu avec le gouvernement. Un accord global de paix a également été trouvé le 21 juin 2008 à Libreville.

Le rapport final de ce forum demande au président centrafricain François Bozizé de former un gouvernement réunissant les entités parties prenantes aux assises, et ce, au sortir du Dialogue. Une des missions assignées à cette équipe est de ramener la paix et la sécurité dans un pays confronté à l'insécurité - marquée notamment par des exactions de rebelles, bandits et forces de sécurité - et mis à genoux par des années de crises économique et sociale. Le forum, qui a regroupé quelque 200 délégués, a également préconisé d'organiser des élections locales en 2009 et générales en 2010, de réaliser des audits dans plusieurs secteurs économiques, de désarmer et réinsérer les ex-combattants, de créer une Commission-vérité et réconciliation. Il a également appelé à mettre en place un comité de suivi chargé de l'application de ces recommandations.

Près de quatre mois après la fin du Dialogue politique inclusif, le Comité de suivi des recommandations du DPI, dont l'OIF est membre, s'efforce non sans difficulté de rendre effective l'application des décisions de ce forum, en particulier dans deux domaines considérés comme prioritaires : d'une part celui de la sécurité et de la consolidation de la paix, en particulier le DDR, d'autre part celui de la préparation des élections générales de 2010.

À la mi-février, des attaques interethniques qui se sont déroulées dans la région de Ndelé (nord-est) ont provoqué la fuite de plus de 6 000 Centrafricains vers la frontière du Tchad.

CONCLUSION

Nous constatons après ce bref tour d'horizon des situations politiques dans l'espace francophone que la dernière année 2008-2009 a été marquée par un recul de l'État de droit, de la démocratie et du respect des droits de l'Homme dans l'espace francophone.

Nous devons malheureusement constater et déplorer la suspension de trois sections membres de notre Assemblée : la **Mauritanie**, la **Guinée** et **Madagascar**. Nous devons porter une attention particulière à la situation dans ces pays et faire tout ce qui est de notre ressort pour que nos États et la Francophonie contribuent à faciliter des transitions pacifiques qui sont respectueuses des principes que nous défendons.

Notre Assemblée devra, en outre, se prononcer sur la levée de la mise sous observation de deux de nos sections, **Haïti** et la **République démocratique du Congo**, lors de la XXXV^e Session de Paris.

Je vous propose également de maintenir notre attention sur certaines des situations abordées dans ce rapport, particulièrement en **Guinée-Bissau**, au **Liban** et au sein de la région située autour du **Darfour** du **Tchad** et du **Centrafrique**.

Je serai bien sûr à l'affût de l'actualité au sein de l'espace francophone. Je porterai une attention particulière aux interventions et aux prises de position de l'Organisation internationale de la Francophonie.

Avant de conclure ce rapport, j'aimerais aborder un sujet qui a marqué l'actualité francophone au cours de la dernière année et qui me touche particulièrement.

Les délégués des parlements africains francophones ont adopté une Déclaration dite « de Libreville », en prélude à la clôture officielle du séminaire intitulé « Pour une meilleure coopération parlementaire régionale accrue avec les organes de traités relatifs aux Droits de l'Homme » organisé par l'UIP.

Le texte de la Déclaration de Libreville renvoie à un constat : « les parlementaires n'ont pas toujours une connaissance approfondie des instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme, ni des mécanismes de fonctionnement des organes conventionnels chargés d'en assurer l'application ».

Prenant en compte l'état des lieux de l'implication du maillon parlementaire dans la chaîne de la promotion et de la protection des droits de l'homme, le texte souligne « la nécessité de la coopération des parlements avec les autres acteurs » et « d'harmoniser des législations nationales avec les instruments juridiques internationaux et régionaux ratifiés », à cet effet. Le texte met également en évidence la nécessaire coopération entre les différents parlements, autour des valeurs des droits de l'homme et, particulièrement, celles qu'emportent les cultures africaines.

En rapport avec le renforcement des capacités, la Déclaration de Libreville fait état d'une recommandation relative à la « formation périodique des parlementaires et des fonctionnaires des parlements ». Cette recommandation vise l'accroissement des

connaissances et de l'expertise liée aux instruments internationaux, régionaux et aux mécanismes de fonctionnement des organes de traités. Un observatoire interparlementaire africain indépendant pour les Droits de l'Homme figure également en bonne place de la Déclaration de Libreville. Il reviendrait à cet observatoire de « veiller à l'harmonisation des politiques en matière de promotion et de protection des droits de l'Homme, à la mise en œuvre et au suivi des recommandations des mécanismes internationaux en la matière».

Organe indépendant doté de la personnalité juridique, d'un budget autonome et d'un secrétariat permanent chargé de collecter, de traiter et de diffuser l'information relative aux Droits de l'homme, ledit observatoire aura également pour mission « d'entretenir des relations fonctionnelles avec l'Union interparlementaire, le Haut-commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme et d'autres organismes évoluant dans le même domaine », conclut le texte de la Déclaration de Libreville.